Les documents du SNES

• Listes d'aptitude et hors-classes

BO du 25 octobre 2001

• Avancement d'échelon

Supplément au n° 554 - 20 octobre 2001

Ce supplément vous donne toutes les informations pratiques accompagnées des fiches syndicales correspondantes. Toutes les promotions sont soumises pour avis aux commissions administratives paritaires (CAP). La fiche syndicale est l'outil indispensable pour le suivi de votre situation. A l'exception de l'accès aux chaires supérieures et de l'avancement d'échelon, toutes les promotions nécessitent un acte de candidature (NUMEN indispensable). Attention aux dates limites.

CERTIFIÉS

Accès au corps

LES PLANS D'INTÉGRATION, DÉCRETS 89 ET 93

Aucune condition d'âge, concernent :
• pour 89 : les A.E. et Ch. E **(voir dernière minute page 2)** ;
• pour 93 : les PEGC en activité qui justifient de 5 années de services publics au 1er octobre 2002.

LA LISTE D'APTITUDE : DECRET 72

Concerne les enseignants titulaires en activité relevant du ministère de l'Education nationale, âgés de 40 ans au moins au 1er octobre 2002, qui ont accompli 10 années de services effectifs d'enseignement dont 5 en tant que titulaires, et qui peuvent justifier d'une licence en rapport avec la discipline postulée ou d'un titre permettant de se présenter aux CAPES externe ou interne, ou au CAPET externe. **Joindre obligatoirement les copies des titres requis.**

MODALITES COMMUNES AUX TROIS DECRETS

Faire acte de candidature (le renouveler chaque année si nécessaire) en utilisant le NUMEN :
• Par Minitel : pour les personnels en activité en académie
→ serveurs des rectorats (*cf. BO*) ;
pour les personnels détachés en France
→ 36 14 TELMEN*CIDI
• Sur Internet : **www.education.gouv.fr/personnel/siap**
• Par imprimé : pour les personnels affectés dans les TOM ou à l'étranger (fourni par l'administration de tutelle ou téléchargeable sur SIAP).
Ne pas omettre de vérifier l'accusé de réception de candidature avant de le signer et de le remettre au chef d'établissement ou de service accompagné des pièces justificatives indispensables.
• Si vous postulez à la fois à l'intégration (89 ou 93) et à la liste d'aptitude 72, **indiquez votre priorité dès la saisie télématique et confirmez-la sur l'accusé de réception**. (Rappel : seule la L.A.72 offre un reclassement par reconstitution de la carrière antérieure. Pour 89 et 93, reclassement à indice égal ou immédiatement supérieur.)

Calendrier
• Saisie des demandes jusqu'au 23 novembre ;
• Remise des dossiers (AR + pièces) aux chefs d'établissement ou de service : au plus tard le 30 novembre. Le 4 décembre pour les détachés et affectés en TOM.

Stage
• Toutes les candidatures sont soumises à l'examen d'une CAPA (CAPN pour les détachés) : si vous êtes retenu(e) le stage dure un an dans votre établissement d'origine ou au plus proche de celui-ci si la discipline postulée impose un changement, dans ce cas les recteurs doivent ménager aux stagiaires une affectation à l'année.
• Un service à temps partiel augmente la durée du stage jusqu'à équivaloir à un temps complet.
• L'inspection est obligatoire avant titularisation pour la liste d'aptitude 72, elle ne l'est pas pour les décrets 89 et 93 mais a souvent lieu cependant.

Titularisation
• Elle est prononcée à l'issue du stage : en cas d'avis défavorable émis par l'inspection et examiné de façon contradictoire en CAPA il y a renouvellement du stage pour un an et nouvelle inspection. Tout avis défavorable doit être signifié au candidat et le rapport d'inspection doit lui être communiqué avant les CAP.
• Deux avis défavorables amènent un refus définitif examiné en CAPN qui sert d'instance d'appel.
Pour aucune de ces trois voies internes d'accès au corps des certifiés, il n'y a de barème minimum, car les candidatures sont moins nombreuses que les possibilités ouvertes : de fait, l'administration économise depuis quatre ans sur les décrets 89 et 93, et depuis deux ans sur la liste 72 ! 16 000 AE environ restent à intégrer et le nombre des PEGC décroît sensiblement : il est urgent de trouver les modalités d'intégration les plus rapides et les plus favorables aux collègues, avec reclassement, ainsi qu'un rattrapage pour tous ceux qui sont devenus certifiés sans reconstitution de leur carrière.

CALENDRIER RÉCAPITULATIF

	Saisie des candidatures	Retour des dossiers (AR et pièces justificatives)	CAPA	CAPN
Hors classe agrégés	avant le 23/11/01 (1)	30 novembre 2001 (2)	avant mi-février	fin juin
L.A. agrégés	avant le 23/11/01 (1)	30 novembre 2001 (2)	avant le 11 janvier	26-27 février
Décret 72	avant le 23/11/01 (1)	30 novembre 2001 (2)	avant le 11 janvier	6-7 février
Décret 93	avant le 23/11/01	30 novembre 2001 (2)	avant le 11 janvier	6-7 février
Hors-classe certifiés, CPE, PEGC	Calendrier fixé par chaque rectorat (3)			

(1) TOM, détachés à l'étranger : imprimé papier.
(2) Détachés, mis à disposition, TOM : avant le 4 décembre : • Au MEN DPEC5 pour LA agrégés et détachés en France, MAD pour le décret 72. • A l'autorité de tutelle : TOM et détachés à l'étranger pour le décret 72. • Au rectorat : PEGC pour les décrets 72 et 93.
(3) Détachés, mis à disposition, TOM : candidatures avant le 23 novembre et transmission au MEN par l'autorité de tutelle.

Accès à la hors-classe

Conditions

L'inscription n'est ni automatique ni reconduite d'une année à l'autre. Faites acte de candidature si :

• Vous êtes au moins au 7e échelon de la classe normale depuis le 31 août 2001.

• Vous êtes en activité et certifié depuis au moins sept années : les stages et temps partiels valent années complètes.

Calendriers et modalités

La hors-classe, dont la gestion est déconcentrée, est du ressort exclusif des rectorats qui fixent leur propre calendrier pour la saisie des demandes et l'examen en CAPA : soyez attentifs à l'affichage dans vos établissements et aux informations données par nos sections académiques du SNES.

En revanche, **les certifiés détachés en France ou à l'étranger ou affectés en TOM sont gérés par le ministère :** les candidatures doivent être formulées d'ici le 4 décembre :

• Détachés en France : 3614 TELMEN*CIDI

• Hors de France : imprimé téléchargeable via SIAP

Pour tous, attention : bien vérifier l'accusé de réception ou l'imprimé et joindre toutes les pièces justificatives indispensables.

Barème

Le détail se trouve sur la fiche syndicale publiée dans ce supplément et dans le *B.O.* du 25 octobre 2001.

Consultez dans le *B.O.* la liste des titres et diplômes reconnus pour le calcul du barème.

Il faut en moyenne 3 à 4 années d'ancienneté dans le 11e échelon pour atteindre la hors-classe : dans ce cas, l'on est reclassé au 6e échelon HC (= indice 740) puis l'on atteint l'échelon terminal (7e = indice 782) au bout de trois ans.

Rappelons le principe du calcul des possibilités : 15 % de tous les emplois de certifiés inscrits au budget de l'année considérée. Or ce pyramidage n'a plus été respecté à partir de 1993, jusqu'à ce que nous obtenions un rattrapage en 99 et 2000 qui, bien qu'incomplet, a permis à plusieurs milliers de collègues d'accéder enfin à la hors-classe. Cette année, même si l'on se rapproche des 15 %, le compte n'y sera pas car le ministère calcule encore une fois les possibilités sur le nombre d'emplois de certifié de l'année antérieure, soit 446 créations et un déficit de 324 postes. Notre objectif est de voir à terme les indices hors classe inclus dans une carrière redéfinie en 11 échelons de façon à ce que tous les certifiés bénéficient de l'indice 782 avec retombée sur les retraites.

Hors-classes certifiés et CPE 2001

(Barre du dernier promu)

	CERTIFIÉS		CPE
Académie	**Barre**	**Date de naissance**	**Barre**
Aix-Marseille	244,80	31/5/1947	241
Amiens	242	5/12/1949	247
Besançon	242	25/12/1948	
Bordeaux	243,64	14/8/1944	
Caen	243,98	12/1/1949	
Clermont	244,90	28/7/1949	267
Corse	237	3/6/1949	
Créteil	245	30/4/1950	263
Dijon	241,90	5/10/1947	244,5
Grenoble	240,70	7/11/1951	248
Guadeloupe	235,91	15/7/1942	
Guyane	236,90	26/7/1945	
Lille	244,10	18/7/1947	250
Limoges	245,90	31/3/1949	290,85
Lyon	244,40	22/7/1948	267,95
Martinique	239,80	1/4/1946	
Montpellier	243,44	24/4/1945	246,5
Nancy-Metz	245	6/10/1952	
Nantes	244,05	14/10/1948	257
Nice	245,60	31/1/1942	254
Orléans-Tours	242	13/3/1942	
Paris	244,78	12/2/1950	254
Poitiers	244	6/9/1953	253,5
Reims	242,50	20/11/1949	257
Rennes	245	17/9/1948	265
Réunion	242,92	20/3/1952	246,49
Rouen	240,70	17/8/1956	
Strasbourg	244,10	16/7/1947	240
Toulouse	243	28/7/1947	
Versailles	244,50	12/6/1947	241

DERNIÈRE MINUTE : DÉCRET 89

En débat, le décret 89 (intégration des AE dans le corps des certifiés)
Les conditions d'intégration prévues par le décret 89 sont défavorables et ne permettent même pas à tous les collègues intégrés par cette voie d'accéder à l'indice 657 (11e échelon des certifiés). Le nombre de candidatures est donc désormais très limité. Dans ce contexte, le ministère hésite à reconduire le dispositif et propose des discussions. Le SNES demande l'intégration, sans délai, de tous les AE dans le corps des certifiés, la mise en extinction du corps des AE pour la rentrée 2002 et des mesures de revalorisation permettant à tous, y compris les collègues déjà intégrés, d'accéder à la hors-classe des certifiés et à l'indice 782. La mobilisation de tous doit se renforcer pour déboucher et réparer toutes les injustices (*cf.* p. 24).
NB : nous (re)publions néanmoins la fiche syndicale et les informations sur le décret 89.

PEGC

HORS-CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE

Les procédures et les barèmes sont reconduits à l'identique : le calendrier pour faire acte de candidature et pour la tenue des CAPA est fixé par chaque recteur.

En moyenne, bien qu'il y ait des disparités d'une académie à l'autre, les barres d'accès ont baissé de trois points l'an passé pour la hors-classe mais sont restés stables pour la classe exceptionnelle.

Dans le cadre des discussions qui s'ouvrent enfin sur le devenir des catégories en voie d'extinction, outre l'accès au corps des certifiés, nous demandons l'élargissement des débouchés de carrière tant en hors-classe qu'en classe exceptionnelle pour permettre un réel accès à l'indice 782.

Nous venons d'obtenir un nouveau déblocage : après les 190 emplois de classe exceptionnelle supplémentaires créés en 2001, 101 créations nouvelles interviennent pour 2002 ainsi que 303 créations de hors-classe. Les barres d'accès 2001 s'échelonnent selon les académies entre 162,4 et 169,5 pour la hors-classe. Pour la classe exceptionnelle, la barre était de 210 (200 dans trois académies).

CPE

HORS-CLASSE

Les CPE ayant atteint le 7e échelon de la classe normale au 31 août 2001 pourront postuler. Le barème antérieur est reconduit et l'admission au concours n'est plus cumulable avec une ou deux admissibilités.

Il est impératif de fournir toutes les pièces lors de chaque demande.

Dans le projet de budget 2002, 46 postes supplémentaires de hors-classe sont créés. 41 possibilités font défaut, le calcul ne prenant pas en compte le nombre d'emplois de CPE inscrits au budget 2002.

DCIO

ACCÈS AU GRADE

Les modalités sont reconduites.

ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS

QUI ?

Etre en activité et âgé d'au moins 40 ans au 1er octobre 2002, justifier à cette même date de dix ans de services effectifs d'enseignements dont cinq dans le corps actuel (certifié, PLP2).

Disciplines sans agrégation : faire acte de candidature dans la discipline où on dispose du diplôme le plus élevé. Le SNES revendique la création d'agrégations dans toutes les disciplines.

COMMENT ?

• Faire acte de candidature avant le 23 novembre, y compris si vous avez été retenu(e) l'an passé sur une liste rectorale ou inscrit(e) sur la liste supplémentaire nationale. Il faut renouveler sa candidature chaque année.
• Retourner l'accusé de réception avant le 30 novembre, accompagné impérativement des deux documents definis par l'arrêté ministériel du 15 octobre modifié : lettre de motivation et CV, accompagné des pièces justificatives, titres et diplômes notamment (*cf.* encadré).
• Pour les personnels affectés dans les TOM , détachés à l'étranger ou en France, les dossiers doivent être retournés au bureau DPEC5 au ministère avant le 20 novembre.

SAISIE DES CANDIDATURES

Avant le 23 novembre, sauf personnels affectés dans les TOM ou à l'étranger.

• **Par Minitel**
– Pour les personnels en activité dans les académies, y compris ceux affectés dans l'enseignement supérieur : code du serveur télématique rectoral disponible sur **3614 EDUTEL** ou auprès des sections académiques du SNES.
– Pour les personnels détachés en France et les mis à disposition : serveur télématique du bureau DPEC5 **3614 TELMEN *CIDI**

• **Par Internet : www.education.gouv.fr./personnel/siap**
– Pour les personnels en activité dans les académies et pour les personnels détachés en France.
• Par imprimé papier téléchargeable via SIAP pour les personnels affectés dans les TOM ou détachés à l'étranger à faire parvenir avant le 20 novembre au plus tard au bureau DPEC5 (bureau des personnels des lycées et collèges détachés et du recrutement pour l'enseignement à l'étranger) au ministère.

QUELS CRITÈRES DE CHOIX ?

Aucun critère objectif ni quantifié n'est retenu. Le ministère refuse toujours le principe d'un barème. Dans chaque académie, la responsabilité du choix incombe au recteur. Ce choix doit s'appuyer sur le CV. De fait, les critères sont flous même si l'appel à candidature et le CV constituent un point d'appui réel pour une plus grande transparence. En CAPA comme en CAPN, le travail des élu(e)s du SNES a permis, en s'appuyant tout particulièrement sur les CV, de faire aboutir un certain nombre de candidatures. Pour faciliter ce travail préparatoire des élu(e)s, faites parvenir la fiche syndicale correspondante accompagnée du double de votre dossier de candidature. Le nombre des nominations dépend du nombre de titularisations prononcées par concours l'année précédente dans la proportion d'une nomination pour 7 titularisations dans chaque discipline de recrutement. En 2001, il y a eu 400 nominations au total. Le SNES revendique l'augmentation des recrutements d'agrégés par concours et l'élargissement au 1/5 pour la liste d'aptitude.

LE DOSSIER À FOURNIR

• L'accusé de réception dûment complété et signé doit être retourné au rectorat (à la DPEC5 pour les détachés) accompagné d'un CV, des pièces justificatives, notamment des titres et diplômes et d'une lettre de motivation.
• Le curriculum vitae (deux pages maximum). *Cf.* ci-dessous les éléments qu'il doit contenir.
• La lettre de motivation (deux pages maximum) dont le contenu est précisé cette année comme suit dans l'arrêté ministériel : elle fait « apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature. Complémentaire au curriculum vitae qui présente les éléments factuels, la lettre de motivation permettra au candidat de se situer dans son parcours professionnel en justifiant et en valorisant ces choix. Elle présentera une réflexion sur sa carrière écoulée et mettra en évidence les compétences acquises, les aptitudes et les aspirations qui justifient sa demande de promotion. »

LE MODÈLE OFFICIEL COMPLET EST ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ DU 15 OCTOBRE 99 MODIFIÉ

CURRICULUM VITAE

Nom patronymique : Nom marital :
Prénom : Date de naissance :
Distinctions honorifiques : Grade :

A. FORMATION

a) Formation initiale (titres universitaires français au-delà de la licence, diplôme ou niveau d'homologation*, titres étrangers et date d'obtention, ENS...) :

.....

b) Formation continue (qualifications) :

.....

B. MODE D'ACCÈS AU GRADE ACTUEL

1) Concours obtenu(s) (1) et date d'obtention :

.....

2) Liste d'aptitude :

.....

C. CONCOURS PRÉSENTÉS (enseignement ou autres) (2) :

.....

D. ITINÉRAIRE PROFESSIONNEL

Poste occupé au 1/9/2001 : type d'établissement ou service, académie ou organisme de détachement, fonction ou niveau d'enseignement et nature du poste, date d'affectation.
Postes antérieurs (six derniers postes) : mêmes rubriques que ci-dessus.

.....

E. ACTIVITÉS ASSURÉES

a) Mise en œuvre des nouvelles technologies, aide individualisée aux élèves, activités de remise à niveau, travaux croisés, professeur coordonnateur, travaux personnels encadrés, projets pédagogiques à caractère professionnel, conseiller pédagogique, formation continue, membre de jury...

.....

b) En matière de recherche scientifique ou pédagogique :

.....

c) Travaux, ouvrages, articles, réalisations :

.....

* Pour les diplômes d'enseignement technologique.
(1) CAPES interne, externe, réservé (à préciser), IPES.
(2) Exemple bi-admissibilité à l'agrégation.

HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS

QUI ?

• Etre agrégé(e) en activité au 31 août 2001 et avoir atteint au moins le 7e échelon de la classe normale à cette date.

COMMENT ?

• Faire acte de candidature avant le 23 novembre, candidature à renouveler chaque année.
• Retourner au plus tard le 30 novembre l'accusé de réception signé et accompagné des pièces justificatives, diplômes notamment (transmission indispensable chaque année). Ce dossier est transmis pour vérification au niveau ministériel en CAPN.
• Pour les personnels affectés dans les TOM, détachés à l'étranger ou en France, les dossiers doivent parvenir au bureau DPEC5 au ministère au plus tard le 4 décembre.

SAISIE DES CANDIDATURES

Avant le 23 novembre, sauf personnels affectés dans les TOM ou à l'étranger.

• **Par Minitel**
– Pour les personnels en activité dans les académies, y compris ceux affectés dans l'enseignement supérieur : code du serveur télématique rectoral disponible sur **3614 EDUTEL** ou auprès des sections académiques du SNES.
– Pour les personnels détachés en France et les mis à disposition : serveur télématique du bureau DPEC5 **3614 TELMEN*CIDI**

• **Par Internet : www.education.gouv.fr./personnel/siap**
– pour les personnels en activité dans les académies

• Par imprimé papier téléchargeable via SIAP pour les personnels affectés dans les TOM ou détachés à l'étranger à faire parvenir avant le 4 décembre au plus tard au bureau DPEC5 (bureau des personnels des lycées et collèges détachés et du recrutement pour l'enseignement à l'étranger) au ministère.

LE BAREME

Il est reconduit dans les mêmes équilibres (*cf.* barème détaillé dans la fiche correspondante). Diplômes : tous les diplômes français ou étrangers dont l'obtention requiert cinq années d'études supérieures (niveau d'études doctorales) sont pris en compte, conformément à notre demande.
Attention : pour être prise en compte, la copie du diplôme doit être accompagnée d'une attestation de l'autorité l'ayant délivrée indiquant le nombre d'années d'études supérieures requis pour leur obtention.
Dans le cas d'une inspection de plus de cinq ans, c'est la note pédagogique moyenne de l'échelon considéré qui est prise en compte sauf si la note détenue est supérieure à cette moyenne. Chaque année le ministère transmet les moyennes constatées par échelon et par discipline. Pour référence, vous trouverez page 21 les notes moyennes 2000 utilisées pour les promotions 2001. Pour les promotions 2002, ce sont les moyennes 2001 qui seront prises en compte.

CHAIRES SUPÉRIEURES

Pour les collègues exerçant en classes préparatoires, nous venons d'obtenir la création au budget 2002 de 100 emplois nouveaux. Cela est un premier pas vers l'augmentation du nombre d'emplois pour élargir encore l'accès aux chaires supérieures. Nous demandons aussi le raccourcissement de la durée de séjour dans le 5e échelon, l'ouverture à l'échelle-lettre B. Il est indispensable d'ouvrir l'accès aux chaires supérieures pour les collègues de DECF. Les nominations sont prononcées sur propostion de l'inspection générale après avis de la CAPN.

Barres d'accès à la hors-classe des agrégés

(effet au 1/9/2001)

	Barre	Nombre de nominations au barème	Nombre de nominations hors barème
Arts plastiques	128	8	–
Arts appliqués	128	2	–
Musique	127	4	–
Philosophie	123	21	3
Lettres	122,57	213	4
Histoire-géographie	125,99	99	3
SES	131	3	1
Mathématiques	123,36	96	4
Physique-Chimie	121	51	3
SVT	127,02	27	2
Allemand	121	36	2
Anglais	121,13	54	3
Espagnol	120,64	25	2
Italien	127,78	13	–
Portugais	–	0	1
Russe	124,11	5	–
Economie-gestion	128,94	26	3
Biochimie	129,28	4	1
STI	132	43	2
EPS	131	14	2

Les barres d'accès s'établissent en CAPN sur la base du barème commun à toutes les disciplines et à toutes les candidatures. Une barre commune est ainsi arrêtée. Pour le second degré, elle est modulée pour tenir compte de l'écart des notations pédagogiques entre les disciplines (*cf.* tableau des notes moyennes ci-contre). Chaque année, 5 % des nominations sont prononcées hors barème sur proposition de l'Inspection générale.
Pour les promotions 2002, 744 nominations ont été prononcées au barème et 36 hors barème sur proposition de l'IG. Pour l'enseignement supérieur, le contingent budgétaire permettait 101 nominations (barre : 174 à l'exception des lettres). Pour les promotions 2002, nous obtenons 344 possibilités nouvelles de hors-classe au budget. Avec les départs à la retraite et les changements de corps, les possibilités de nomination devraient être un peu améliorées. Mais les 1 755 créations d'emplois d'agrégé et de chaire supérieure ne sont pas prises en compte : il manque donc 324 possibilités de promotion à la hors-classe. Tout en revendiquant l'augmentation des recrutements d'agrégés et la création d'emplois nouveaux au budget, le SNES demande une reconstruction de la carrière en onze échelons intégrant les indices hors classe et dans l'immédiat une extension des possibilités budgétaires d'accès à la hors-classe et aux chaires supérieures.

A REMPLIR AVEC PRÉCISION

DISCIPLINE

CORPS ACTUEL Chaire sup.

Agr. | Cert. | AE | Ch.e.

CE | CPE | CO-Psy | DCIO

Hors-classe : OUI | NON

Dans le corps actuel, vous êtes :

☐ Titulaire

☐ Stagiaire par concours

☐ Stagiaire par liste d'aptitude

Sexe (1 ou 2)	Date de naiss.	NOM figurant sur le bulletin de salaire (en CAPITALES)

Prénom(s) : ..... Nom de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Code postal ..... Commune : .....

Numéro de téléphone personnel : ..... mél .....

Etablissement : ..... Commune : .....

SELON VOTRE SITUATION, remplir la rubrique **A** ou **B**

A Dans le corps actuel, vous êtes titulaire, ou stagiaire déjà reclassé

- Echelon dans ce corps ..... Date d'accès à cet échelon .....
- Si cet échelon est acquis par reclassement, reliquat d'ancienneté dans l'échelon à la date du reclassement = ... a ..... m ..... j

➡ **JOINDRE le dernier arrêté de promotion, ou l'arrêté de reclassement.**

B Dans le corps actuel, vous êtes stagiaire non reclassé, ou stagiaire par liste d'aptitude

- Ancien corps ..... Echelon dans l'ancien corps ..... Date d'accès à cet échelon .....

➡ **JOINDRE le dernier arrêté de promotion.**

SI CONGÉ OU DISPONIBILITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE PROMOTION D'ÉCHELON

Type du congé : ..... Début du congé .....

Date de la réintégration .....

Note pédagogique ..... Date de la dernière inspection : .....

Note administrative .....

[Note de l'année 2000/2001 (CPE et CO-Psy. : sur 20 ; AE : sur 100 ; autres catégories : note sur 40)]

N° SNES (voir carte syndicale)	Date remise cotisation	Nom(s) figurant sur la carte

snes fsu Syndicat National des Enseignements de Second degré

Avancement d'échelon 2001-2002

VOLET-RÉPONSE

- Entre le 1.09.01 et le 30.08.02, vous étiez susceptible d'être promu(e) au ..... échelon ;
- au grand choix le ..... ; au choix le .....

- Vos notes 2000/2001 communiquées par l'administration

Globale :	Administrative :	Pédagogique :

- Résultat de la CAPN ou CAPA du .....

Note globale du dernier promu		Date de naissance (si égalité de note globale)
Grand choix		
Choix		

1 Vous êtes promu(e) au grand choix ..... au choix .....

à l'échelon et à la date indiqués ci-dessus.

2 Vous n'avez pu obtenir une promotion au grand choix et n'étiez pas promouvable au choix en 2001/2002. Le choix sera examiné l'année où vous aurez acquis l'ancienneté requise dans votre échelon actuel pour être promouvable (voir tableau au verso).

3 Vous n'avez pu obtenir une promotion, ni au grand choix, ni au choix, vous avancerez automatiquement à l'ancienneté quand vous aurez atteint, dans l'échelon actuel, l'ancienneté requise (voir tableau au verso).

Bien cordialement.

Commissaire paritaire élu(e) SNES

Agrégés et détachés toutes catégories : envoyer la fiche au S4
1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07.

Pour tous les autres,
l'adresser à la section académique.

P.e.g.c. demander la fiche spécifique à votre section académique

Rythmes d'avancement

Echelon	Agr. - Cert. - C.p.e. - C.o.-Psy			A.e. - C.e. - Ch.e. - P.e.g.c.		
	Grand choix	Choix	Ancienneté	Grand choix	Choix	Ancienneté
1er au 2e	–	–	3 mois	–	–	1 an
2e au 3e	–	–	9 mois	1 an	–	1 an 6 mois
3e au 4e	–	–	1 an	1 an	–	1 an 6 mois
4e au 5e	2 ans	–	2 ans 6 mois	2 ans	–	2 ans 6 mois
5e au 6e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6e au 7e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7e au 8e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8e au 9e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans
9e au 10e	3 ans	4 ans	5 ans	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
10e au 11e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois

	Hors-classe agrégés	Hors-classe Certifiés, D.c.i.o.	Chaires supérieures	
			Grand choix	Ancienneté
1er au 2e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	1 an 3 mois	2 ans
2e au 3e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	1 an 3 mois	2 ans
3e au 4e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	1 an 3 mois	2 ans
4e au 5e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	1 an 3 mois	2 ans
5e au 6e	4 ans	3 ans	3 ans 6 mois	6 ans
6e au 7e	–	3 ans	–	–

Rappels

Catégorie ..... Discipline .....

Inscrivez vos nom et adresse dans ce cadre

M. .....
.....
.....
.....

Avancement d'échelon 2001-2002

Cette fiche concerne tou(te)s les collègues qui, au titre de l'année scolaire 2001-2002 sont **promouvables au grand choix ou au choix**. Sont promouvables ceux ou celles qui **entre le 1.9.2001 et le 30-8-2002** (dates impératives) atteignent l'ancienneté requise (voir tableau). Seules les promotions au choix sont étudiées en commission paritaire, l'avancement à l'ancienneté est automatique.
Exemple :
• Un agrégé (ou certifié) promu au 6e échelon le 10.4.99 justifie, en 2001-2002, à la fois de 2 ans 6 mois et 3 ans d'ancienneté dans l'échelon. Il est promouvable au grand choix le 10.10.2001 et au choix le 10.4.2002.
• Un AE promu au 9e échelon le 5.6.99 justifie en 2001-2002 de 2 ans 6 mois d'ancienneté dans l'échelon. Il est promouvable au grand choix le 5.12.2001.

ATTENTION : C'est votre **note de 2000-2001** qui détermine si vous êtes promu(e) ou pas. Les collègues promouvables pour un même choix, au même échelon, dans la même discipline (ou groupe de disciplines pour les certifiés) sont classés par note décroissante et en cas d'égalité par âge décroissant.
• 30 % des promouvables au grand choix sont promus.
• 5/7 des promouvables au choix sont promus.

IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au S.n.e.s. et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au S.n.e.s. de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 ou à ma section académique.

Date : ..... Signature

ADRESSES DE NOS SECTIONS ACADÉMIQUES (S3)

Aix-Marseille :
Nouvelle Bourse du Travail
23, bd Charles-Nédelec
13331 Marseille cedex 03
Tél : 04 91 62 82 01 ou 02
Fax : 04 91 62 82 03
mél : s3aix@snes.edu
Site Internet : www.aix.snes.edu

Amiens : 25, rue Riolan, 80000 Amiens
Tél : 03 22 71 67 90
Fax : 03 22 71 67 92
mél : s3ami@snes.edu
Site Internet : www.amiens.snes.edu

Besançon : 19, av. Edouard Droz
25000 Besançon
Tél : 03 81 47 47 90
Fax : 03 81 47 47 91
mél : s3bes@snes.edu
Site Internet : www.besancon.snes.edu

Bordeaux : 138, rue de Pessac,
33000 Bordeaux
Tél : 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
mél : s3bor@snes.edu
Site Internet : www.bordeaux.snes.edu

Caen : 206, rue Saint-Jean
14000 Caen
Tél : 02 31 83 81 60 ou 61
Fax : 02 31 83 81 63
mél : s3cae@snes.edu
Site Internet :www.caen.snes.edu

Clermont : Maison du Peuple
29, rue Gabriel- Péri
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 36 01 67
Fax : 04 73 36 07 77
mél : s3cle@snes.edu
Site Internet : www.clermont.snes.edu

Corse : Centre syndical Jeanne-Martinelli, Immeuble Beaulieu,
avenue du Pt-Kennedy, 20090 Ajaccio
Tél : Ajaccio : 04 95 23 15 64
Bastia : 04 95 32 41 10
Fax : Ajaccio : 04 95 22 73 88
Bastia : 04 95 31 71 74
mél Ajaccio : snescorse@wanadoo.fr
mél Bastia : s3cor@snes.edu

Créteil : 13 bis, rue Beccaria,
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 83
Fax : 01 44 75 13 93
mél : s3cre@snes.edu
Site Internet : www.creteil.snes.edu

Dijon : 45, rue Parmentier, 21000 Dijon
Tél : 03 80 73 32 70
Fax : 03 80 71 54 00
mél : s3dij@snes.edu
Site Internet : www.dijon.snes.edu

Grenoble : 16, av. du 8-mai-45, BP 137,
38403 Saint-Martin-d'Hères Cedex
Tél : 04 76 62 83 30
Fax : 04 76 62 29 64
mél : s3gre@snes.edu
Site Internet : www.grenoble.snes.edu

Guadeloupe :
2, résidence « Les Alpinias »
Morne-Caruel, 97139 Les Abymes
Tél : 05 90 90 10 21
Fax : 05 90 83 96 14
mél : s3gua@snes.edu

Guyane : Mont-Lucas, bât. G,
local C 34-35, BP 847, 97339 Cayenne
Tél : 05 94 30 05 69
Tél-Fax : 05 94 31 00 57
ou 05 94 38 36 58
mél : snesfsu@nplus.gf
Site Internet :
personal.nplus.gf/snes-fsu

Lille : 209, rue Nationale, 59000 Lille
Tél : 03 20 06 77 41
Fax : 03 20 06 77 49
mél : s3lil@snes.edu
Site Internet : www.lille.snes.edu

Limoges : 40, avenue Saint-Surin
87000 Limoges
Tél : 05 55 79 61 24
Fax : 05 55 32 87 16
mél : s3lim@snes.edu
Site Internet : www.limoges.snes.edu

Lyon : 16, rue d'Aguesseau, 69007 Lyon
Tél : 04 78 58 03 33
Fax : 04 78 72 19 97
mél : s3lyo@snes.edu
Site Internet : www.lyon.snes.edu

Martinique : Cité Bon Air, bât. B,
route des Religieuses,
97200 Fort-de-France
Tél : 05 96 63 63 27
Fax : 05 96 71 89 43
mél : s3mar@snes.edu

Montpellier : Enclos des Lys B,
585, rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tél : 04 67 54 10 70 -
Fax : 04 67 54 09 81
mél : s3mon@snes.edu
Site Internet : ww.montpellier.snes.edu

Nancy-Metz : 15, rue Godron
BP 72235, 54022 Nancy cedex
Tél : 03 83 35 20 69
Fax : 03 83 35 83 37
mél : s3nan@snes.edu
Site Internet : www.nancy.snes.edu

Nantes : 15, rue Dobrée, 44100 Nantes
Tél : 02 40 73 52 38
Fax : 02 40 73 08 35
mél : s3nat@snes.edu
Site Internet : www.nantes.snes.edu

Nice : 264, bd de la Madeleine, 06000 Nice
Tél : 04 97 11 81 53
fax : 04 97 11 81 51
mél : s3nic@snes.edu
Site Internet : www.nice.snes.edu

Orléans-Tours : 9, rue du fbg Saint-Jean, 45000 Orléans
Tél : 02 38 78 07 80
Fax : 02 38 78 07 81
mél : s3orl@snes.edu
Site Internet : www.orleans.snes.edu

Paris : 13 bis, rue Beccaria
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 82 -
Fax : 01 44 75 38 60
mél : s3par@snes.edu
Site Internet : www.paris.snes.edu

Poitiers : Maison des Syndicats
16, av. du Parc d'Artillerie
86034 Poitiers cedex
Tél : 05 49 01 34 44 - Fax : 05 49 37 00 24
mél : s3poi@snes.edu
Site Internet : www.poitiers.snes.edu

Reims : 35/37, rue Ponsardin
51100 Reims
Tél : 03 26 88 52 66
Fax : 03 26 88 17 70
mél : s3rei@snes.edu
Site Internet : www.reims.snes.edu

Rennes : 42, rue Bertrand-Robidou
35000 Rennes
Tél : 02 99 84 37 00
Fax : 02 99 36 93 64
mél : s3ren@snes.edu
Site Internet : www.rennes.snes.edu

Réunion : Rés. Les Longanis, bât. C,
n° 7 Moufia, Sainte-Clotilde
BP 463,
97469 Saint-Denis cedex
Tél : 02 62 97 27 91
Fax : 02 62 97 27 92
mél : s3reu@snes.edu
Site Internet :
www.oceanes.fr/~snesrun/

Rouen : 14, bd des Belges,
BP 543, 76005 Rouen cedex
Tél : 02 35 98 26 03
Fax : 02 35 98 29 91
mél : s3rou@snes.edu
Site Internet : www.rouen.snes.edu

Strasbourg : 13A, bd Wilson,
67000 Strasbourg
Tél : 03 88 75 00 82
Fax : 03 88 75 00 84
mél : s3str@snes.edu

Toulouse : 2, avenue Jean-Rieux
31500 Toulouse
Tél : 05 61 34 38 51
Fax : 05 61 34 38 38
mél : s3tou@snes.edu
Site Internet : www.toulouse.snes.edu

Versailles : 13 bis, rue Beccaria
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 84
Fax : 01 44 75 13 81
mél : s3ver@snes.edu
Site Internet : www.versailles.snes.edu

JOINDRE 1 TIMBRE POUR LA RÉPONSE
NE PAS LE COLLER

Inscrivez dans le cadre nom et adresse où vous désirez recevoir cette fiche

M. .....

.....

.....

.....

snes fsu
Syndicat National des Enseignements de Second degré
CLASSIQUE - MODERNE - TECHNIQUE

Fiche à envoyer à votre section académique

LISTE D'APTITUDE A LA HORS-CLASSE

• DES CERTIFIÉS ☐
• DES CPE ☐

1, RUE DE COURTY
75341 PARIS CEDEX 07
TEL. 01 40 63 29 00
www.snes.edu

N° et NOM figurant sur la carte syndicale

ACADÉMIE DISCIPLINE

Sexe (1 ou 2)	Date de naissance	NOM(S) en capitales

Prénoms : ..... Nom de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

..... Commune : .....

Code postal N° tél. personnel

N° Fax Mél .....

Etablissement d'exercice .....

..... code

• **MODE D'ACCÈS AU GRADE DE CERTIFIÉ :** par concours ☐ par intégration ☐
– Dans les deux cas, indiquez la date de titularisation : .....
– Avez-vous bénéficié de disponibilité(s), précisez les dates : .....

• **MODALITÉS D'EXERCICE** (Entourez la réponse choisie)

– êtes-vous en cessation progressive d'activité	OUI	NON
– avez-vous l'intention de demander un CFA (congé de fin d'activité)	OUI	NON
• à quelle date :		
– avez-vous l'intention de prendre votre retraite dans l'immédiat	OUI	NON
• à quelle date :		
– exercez-vous en ZEP, zone sensible, plan violence ou PEP IV	OUI	NON
• depuis quelle date :		

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au S.n.e.s. de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 ou à ma section académique.

Date : ..... Signature

• Eléments du barème	Calcul du barème	Pour le S3
– Biadmissible OUI / NON		
– Echelon au 31.8.01 ☐ Date de la promotion		
• Pour les certifiés		
10 points par échelon jusqu'au 10e	.....	
+ 30 points pour le 11e	.....	
+ 5 points par année dans le 11e	.....	
• Pour les biadmissibles		
Jusqu'au 9e échelon inclus : 10 points par échelon + 10 points		
Pour le 10e : 130 points	.....	
Pour le 11e : 140 points	.....	
+ 5 points par année dans le 11e y compris le reliquat d'ancienneté	.....	
– Exercice en ZEP, sensible, plan violence ou PEP IV depuis ..... années dans le même établissement	.....	
Vous êtes TZR ☐ ou avez eu une mesure de carte scolaire ☐	.....	
– Note sur 100 au 30.08.01 (année 2000/2001)		
• Note pédagogique ...../ 60		
• Date de la dernière inspection		
• Note administrative ...../ 40		
Pour les C.p.e. note sur 20 x 5 ...../ 100		
– Titres (acquis au plus tard le 31.10.01)		
1. Admissibilité à l'agrégation, au concours de chef de travaux, au concours de prof d'ENNA — 5 points	.....	
Cumul de trois admissibilités, dates ...../...../.....	.....	
2. Admission CAPES/CAPET — 5 points	.....	
3. D.E.S. ☐ ou Maîtrise ☐ — 5 points (Cumulables)	.....	
4. D.E.A. ☐ ou D.E.S.S. ☐ — 5 points (Cumulables)	.....	
5. Diplôme d'ingénieur ☐ — 5 points (Cumulables)	.....	
6. Diplôme homologué niveau I ou II — 5 points (Cumulables)	.....	
7. Doctorat ☐ — 15 points	.....	
non cumulable avec 3-4-5-6	.....	
Pour les C.P.E.		
ou • Admission au concours CPE date ..... — 25 points	.....	
ou • Admissibilité(s) concours CPE (deux maximum) dates ...../..... — 10 points	.....	
ou • Par année de service CPE (stagiaire ou titulaire) — 2 points	.....	
TOTAL		

snes fsu Syndicat National des Enseignements de Second degré

NOM .....

Prénom .....

Discipline .....

VOLET-RÉPONSE CAP Académique

Cher(e) collègue,

La CAPA chargée d'examiner les candidatures à la hors-classe s'est réunie le : .....

– Le détail de votre barème :

- Echelon : ..... points
- Note / 100 : ..... points
- Titres : ..... points
- ZEP, sensible, plan violence, PEP IV : ..... sur un maximum de 20 points

– Barème total : ..... points

☐ Vous êtes inscrit(e) sur la liste avec le numéro .....

☐ Vous serez donc nommé(e) à la hors-classe à compter du 1.9.2002.

☐ Inscrit(e) sur la liste supplémentaire.

☐ Votre barème ne vous a pas permis d'être inscrit(e).

Barème du dernier nommé ..... né(e) le .....

Barème du dernier inscrit ..... né(e) le .....

Bien cordialement.

Elu(e) SNES à la CAPA.

ADRESSES DE NOS SECTIONS ACADÉMIQUES (S3)

Aix-Marseille :
Nouvelle Bourse du Travail
23, bd Charles-Nédelec
13331 Marseille cedex 03
Tél : 04 91 62 82 01 ou 02
Fax : 04 91 62 82 03
mél : s3aix@snes.edu
Site Internet : www.aix.snes.edu

Amiens : 25, rue Riolan, 80000 Amiens
Tél : 03 22 71 67 90
Fax : 03 22 71 67 92
mél : s3ami@snes.edu
Site Internet : www.amiens.snes.edu

Besançon : 19, av. Edouard Droz
25000 Besançon
Tél : 03 81 47 47 90
Fax : 03 81 47 47 91
mél : s3bes@snes.edu
Site Internet : www.besancon.snes.edu

Bordeaux : 138, rue de Pessac,
33000 Bordeaux
Tél : 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
mél : s3bor@snes.edu
Site Internet : www.bordeaux.snes.edu

Caen : 206, rue Saint-Jean
14000 Caen
Tél : 02 31 83 81 60 ou 61
Fax : 02 31 83 81 63
mél : s3cae@snes.edu
Site Internet :www.caen.snes.edu

Clermont : Maison du Peuple
29, rue Gabriel- Péri
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 36 01 67
Fax : 04 73 36 07 77
mél : s3cle@snes.edu
Site Internet : www.clermont.snes.edu

Corse : Centre syndical Jeanne-Martinelli, Immeuble Beaulieu,
avenue du Pt-Kennedy, 20090 Ajaccio
Tél : Ajaccio : 04 95 23 15 64
Bastia : 04 95 32 41 10
Fax : Ajaccio : 04 95 22 73 88
Bastia : 04 95 31 71 74
mél Ajaccio : snescorse@wanadoo.fr
mél Bastia : s3cor@snes.edu

Créteil : 13 bis, rue Beccaria,
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 83
Fax : 01 44 75 13 93
mél : s3cre@snes.edu
Site Internet : www.creteil.snes.edu

Dijon : 45, rue Parmentier, 21000 Dijon
Tél : 03 80 73 32 70
Fax : 03 80 71 54 00
mél : s3dij@snes.edu
Site Internet : www.dijon.snes.edu

Grenoble : 16, av. du 8-mai-45, BP 137,
38403 Saint-Martin-d'Hères Cedex
Tél : 04 76 62 83 30
Fax : 04 76 62 29 64
mél : s3gre@snes.edu
Site Internet : www.grenoble.snes.edu

Guadeloupe :
2, résidence « Les Alpinias »
Morne-Caruel, 97139 Les Abymes
Tél : 05 90 90 10 21
Fax : 05 90 83 96 14
mél : s3gua@snes.edu

Guyane : Mont-Lucas, bât. G,
local C 34-35, BP 847, 97339 Cayenne
Tél : 05 94 30 05 69
Tél-Fax : 05 94 31 00 57
ou 05 94 38 36 58
mél : snesfsu@nplus.gf
Site Internet :
personal.nplus.gf/snes-fsu

Lille : 209, rue Nationale, 59000 Lille
Tél : 03 20 06 77 41
Fax : 03 20 06 77 49
mél : s3lil@snes.edu
Site Internet : www.lille.snes.edu

Limoges : 40, avenue Saint-Surin
87000 Limoges
Tél : 05 55 79 61 24
Fax : 05 55 32 87 16
mél : s3lim@snes.edu
Site Internet : www.limoges.snes.edu

Lyon : 16, rue d'Aguesseau, 69007 Lyon
Tél : 04 78 58 03 33
Fax : 04 78 72 19 97
mél : s3lyo@snes.edu
Site Internet : www.lyon.snes.edu

Martinique : Cité Bon Air, bât. B,
route des Religieuses,
97200 Fort-de-France
Tél : 05 96 63 63 27
Fax : 05 96 71 89 43
mél : s3mar@snes.edu

Montpellier : Enclos des Lys B,
585, rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tél : 04 67 54 10 70 -
Fax : 04 67 54 09 81
mél : s3mon@snes.edu
Site Internet : ww.montpellier.snes.edu

Nancy-Metz : 15, rue Godron
BP 72235, 54022 Nancy cedex
Tél : 03 83 35 20 69
Fax : 03 83 35 83 37
mél : s3nan@snes.edu
Site Internet : www.nancy.snes.edu

Nantes : 15, rue Dobrée, 44100 Nantes
Tél : 02 40 73 52 38
Fax : 02 40 73 08 35
mél : s3nat@snes.edu
Site Internet : www.nantes.snes.edu

Nice : 264, bd de la Madeleine, 06000 Nice
Tél : 04 97 11 81 53
fax : 04 97 11 81 51
mél : s3nic@snes.edu
Site Internet : www.nice.snes.edu

Orléans-Tours : 9, rue du fbg Saint-Jean, 45000 Orléans
Tél : 02 38 78 07 80
Fax : 02 38 78 07 81
mél : s3orl@snes.edu
Site Internet : www.orleans.snes.edu

Paris : 13 bis, rue Beccaria
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 82 -
Fax : 01 44 75 38 60
mél : s3par@snes.edu
Site Internet : www.paris.snes.edu

Poitiers : Maison des Syndicats
16, av. du Parc d'Artillerie
86034 Poitiers cedex
Tél : 05 49 01 34 44 - Fax : 05 49 37 00 24
mél : s3poi@snes.edu
Site Internet : www.poitiers.snes.edu

Reims : 35/37, rue Ponsardin
51100 Reims
Tél : 03 26 88 52 66
Fax : 03 26 88 17 70
mél : s3rei@snes.edu
Site Internet : www.reims.snes.edu

Rennes : 42, rue Bertrand-Robidou
35000 Rennes
Tél : 02 99 84 37 00
Fax : 02 99 36 93 64
mél : s3ren@snes.edu
Site Internet : www.rennes.snes.edu

Réunion : Rés. Les Longanis, bât. C,
n° 7 Moufia, Sainte-Clotilde
BP 463,
97469 Saint-Denis cedex
Tél : 02 62 97 27 91
Fax : 02 62 97 27 92
mél : s3reu@snes.edu
Site Internet :
www.oceanes.fr/~snesrun/

Rouen : 14, bd des Belges,
BP 543, 76005 Rouen cedex
Tél : 02 35 98 26 03
Fax : 02 35 98 29 91
mél : s3rou@snes.edu
Site Internet : www.rouen.snes.edu

Strasbourg : 13A, bd Wilson,
67000 Strasbourg
Tél : 03 88 75 00 82
Fax : 03 88 75 00 84
mél : s3str@snes.edu

Toulouse : 2, avenue Jean-Rieux
31500 Toulouse
Tél : 05 61 34 38 51
Fax : 05 61 34 38 38
mél : s3tou@snes.edu
Site Internet : www.toulouse.snes.edu

Versailles : 13 bis, rue Beccaria
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 84
Fax : 01 44 75 13 81
mél : s3ver@snes.edu
Site Internet : www.versailles.snes.edu

JOINDRE 2TIMBRES POUR LES RÉPONSES (S3-S4),
NE PAS LES COLLER

Inscrivez dans le cadre nom et adresse où vous désirez recevoir cette fiche

M. .....

.....

.....

.....

Syndicat National des Enseignements de Second degré
CLASSIQUE - MODERNE - TECHNIQUE

1, RUE DE COURTY
75341 PARIS CEDEX 07
TEL. 01 40 63 29 00
www.snes.edu

Fiche à envoyer à votre section académique

Barème à remplir par S3

ACCÈS AU CORPS DES CERTIFIÉS

Promotion interne (décret 72)

N° et NOM figurant sur la carte syndicale

ACADÉMIE FONCTION (1) GRADE (2)

DISCIPLINE DE LICENCE DISCIPLINE POSTULÉE

Sexe (1 ou 2)	Date de naissance	NOM(S) en capitales

Prénoms : ..... Nom de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

..... Commune : .....

Code postal N° tél. personnel

N° Fax Mél .....

Etablissement d'exercice : .....

..... code

(1) Enseignement/documentation/éducation. (2) AE, PLP, PEGC, instituteur, Ch. d'enseignement.

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au S.n.e.s. de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 ou à ma section académique.

Date : ..... Signature

NOM ☐ Discipline ☐

• Eléments permettant le calcul de votre barème		Calcul	S3
Echelon au 31.8.01 ☐	10 pts par échelon		
– Date de promotion dans le 11e ☐ Le total ne peut excéder 135 points en classe normale	(3 pts par an)		
– Pour P.e.g.c. hors classe : Echelon au 31.08.01 ☐ 70 pts pour la hors-classe + 10 pts par échelon hors classe Au 6e échelon hors classe : 135 pts			
– Pour P.e.g.c. classe exceptionnelle : 135 pts			
*** Titres (acquis au plus tard le 31 octobre 2001)**			
1. Biadmissibilité agrégation ou concours prof E.n.n.a.	70 pts - dates ...../.....		
2. Admissibilité agrégation ou concours prof E.n.n.a.	40 pts - date		
3. Biadmissibilité C.a.p.e.s., C.a.p.e.t., P.l.p.2	50 pts - dates ...../.....		
4. Admissibilité C.a.p.e.s., C.a.p.e.t., P.l.p.2 Le total 1, 2, 3, 4 ne peut excéder 70 pts	30 pts - date		
5. Diplôme d'ingénieur ☐*	20 points		
D.e.a., D.e.s.s. ☐* (non cumulables)	10 points		
Maîtrise ☐* D.e.s. ☐* (non cumulables)	25 points		
6. Doctorat 3e cycle ☐*	12 points		
7. Doctorat Etat (loi 84) ☐* *(6-7) Non cumulables*	20 points		
Pour la liste d'aptitude en documentation			
Diplômes spécifiques : Maîtrise doc ☐* Diplôme supérieur bibliothécaire ☐*	15 points		
Diplôme INTD ☐* D.e.s.s. infor. et documentation ☐* D.e.s.s. doc. et techno avancées ☐* D.e.s.s. informatique doc. ☐* D.e.s.s. inf., doc., informatique ☐* D.e.s.s. gestion syst. doc d'inf. scient. et techn. ☐* D.e.s.s. techn. archives et de documentation ☐*	17 points		
*** Situations spécifiques** • Exercice en Z.e.p. et/ou sensible ou plan violence depuis ..... années dans le même établissement. Vous êtes TZR ☐ ou avez eu une mesure de carte scolaire ☐ • Fonctions spécifiques :			
La note sera mise par le recteur. (attribuée en fonction de l'échelon : *cf. B.o.* spécial n° 18 du 21-12-95). ☐			

A remplir par le S3 avant la transmission de la fiche au S4

Note rectorale : Barème total :

* Cocher d'une croix si réponse positive. Joindre la photocopie du diplôme.

snes fsu Syndicat National des Enseignements de Second degré

NOM .....
Prénom .....
Discipline .....

VOLET-RÉPONSE CAP Académique

Cher(e) collègue,
La commission paritaire académique chargée d'examiner l'accès au corps des certifiés par promotion interne (décret 72), ou des C.p.e. s'est réunie le : .....

1. L'avis émis par le recteur :

favorable ☐ défavorable ☐

2. Le détail de votre barème calculé par le rectorat en fonction des informations transmises :

– ancienneté (échelon) ☐

– titres ☐

– note du recteur ☐ sur un maximum de .....

– bonification Z.e.p./sensible* /Plan violence/PEP IV ☐ sur un maximum de 20 pts

– bonifications spécifiques* liées aux fonctions ☐ sur un maximum de 10 pts

– barème total ☐

3. Votre candidature est transmise par le recteur à la CAPN OUI ☐ NON ☐

4. Le barème du dernier dossier transmis est de ☐

Si vous n'êtes pas d'accord avec le barème indiqué, **écrivez d'urgence à votre section académique** (en joignant les pièces justificatives).

Bien cordialement.

** Bonifications non cumulables.*

Elu(e) SNES à la CAPA.

ADRESSES DE NOS SECTIONS ACADÉMIQUES (S3)

Aix-Marseille :
Nouvelle Bourse du Travail
23, bd Charles-Nédelec
13331 Marseille cedex 03
Tél : 04 91 62 82 01 ou 02
Fax : 04 91 62 82 03
mél : s3aix@snes.edu
Site Internet : www.aix.snes.edu

Amiens : 25, rue Riolan, 80000 Amiens
Tél : 03 22 71 67 90
Fax : 03 22 71 67 92
mél : s3ami@snes.edu
Site Internet : www.amiens.snes.edu

Besançon : 19, av. Edouard Droz
25000 Besançon
Tél : 03 81 47 47 90
Fax : 03 81 47 47 91
mél : s3bes@snes.edu
Site Internet : www.besancon.snes.edu

Bordeaux : 138, rue de Pessac,
33000 Bordeaux
Tél : 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
mél : s3bor@snes.edu
Site Internet : www.bordeaux.snes.edu

Caen : 206, rue Saint-Jean
14000 Caen
Tél : 02 31 83 81 60 ou 61
Fax : 02 31 83 81 63
mél : s3cae@snes.edu
Site Internet :www.caen.snes.edu

Clermont : Maison du Peuple
29, rue Gabriel- Péri
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 36 01 67
Fax : 04 73 36 07 77
mél : s3cle@snes.edu
Site Internet : www.clermont.snes.edu

Corse : Centre syndical Jeanne-Martinelli, Immeuble Beaulieu,
avenue du Pt-Kennedy, 20090 Ajaccio
Tél : Ajaccio : 04 95 23 15 64
Bastia : 04 95 32 41 10
Fax : Ajaccio : 04 95 22 73 88
Bastia : 04 95 31 71 74
mél Ajaccio : snescorse@wanadoo.fr
mél Bastia : s3cor@snes.edu

Créteil : 13 bis, rue Beccaria,
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 83
Fax : 01 44 75 13 93
mél : s3cre@snes.edu
Site Internet : www.creteil.snes.edu

Dijon : 45, rue Parmentier, 21000 Dijon
Tél : 03 80 73 32 70
Fax : 03 80 71 54 00
mél : s3dij@snes.edu
Site Internet : www.dijon.snes.edu

Grenoble : 16, av. du 8-mai-45, BP 137,
38403 Saint-Martin-d'Hères Cedex
Tél : 04 76 62 83 30
Fax : 04 76 62 29 64
mél : s3gre@snes.edu
Site Internet : www.grenoble.snes.edu

Guadeloupe :
2, résidence « Les Alpinias »
Morne-Caruel, 97139 Les Abymes
Tél : 05 90 90 10 21
Fax : 05 90 83 96 14
mél : s3gua@snes.edu

Guyane : Mont-Lucas, bât. G,
local C 34-35, BP 847, 97339 Cayenne
Tél : 05 94 30 05 69
Tél-Fax : 05 94 31 00 57
ou 05 94 38 36 58
mél : snesfsu@nplus.gf
Site Internet :
personal.nplus.gf/snes-fsu

Lille : 209, rue Nationale, 59000 Lille
Tél : 03 20 06 77 41
Fax : 03 20 06 77 49
mél : s3lil@snes.edu
Site Internet : www.lille.snes.edu

Limoges : 40, avenue Saint-Surin
87000 Limoges
Tél : 05 55 79 61 24
Fax : 05 55 32 87 16
mél : s3lim@snes.edu
Site Internet : www.limoges.snes.edu

Lyon : 16, rue d'Aguesseau, 69007 Lyon
Tél : 04 78 58 03 33
Fax : 04 78 72 19 97
mél : s3lyo@snes.edu
Site Internet : www.lyon.snes.edu

Martinique : Cité Bon Air, bât. B,
route des Religieuses,
97200 Fort-de-France
Tél : 05 96 63 63 27
Fax : 05 96 71 89 43
mél : s3mar@snes.edu

Montpellier : Enclos des Lys B,
585, rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tél : 04 67 54 10 70 -
Fax : 04 67 54 09 81
mél : s3mon@snes.edu
Site Internet : ww.montpellier.snes.edu

Nancy-Metz : 15, rue Godron
BP 72235, 54022 Nancy cedex
Tél : 03 83 35 20 69
Fax : 03 83 35 83 37
mél : s3nan@snes.edu
Site Internet : www.nancy.snes.edu

Nantes : 15, rue Dobrée, 44100 Nantes
Tél : 02 40 73 52 38
Fax : 02 40 73 08 35
mél : s3nat@snes.edu
Site Internet : www.nantes.snes.edu

Nice : 264, bd de la Madeleine, 06000 Nice
Tél : 04 97 11 81 53
fax : 04 97 11 81 51
mél : s3nic@snes.edu
Site Internet : www.nice.snes.edu

Orléans-Tours : 9, rue du fbg Saint-Jean, 45000 Orléans
Tél : 02 38 78 07 80
Fax : 02 38 78 07 81
mél : s3orl@snes.edu
Site Internet : www.orleans.snes.edu

Paris : 13 bis, rue Beccaria
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 82 -
Fax : 01 44 75 38 60
mél : s3par@snes.edu
Site Internet : www.paris.snes.edu

Poitiers : Maison des Syndicats
16, av. du Parc d'Artillerie
86034 Poitiers cedex
Tél : 05 49 01 34 44 - Fax : 05 49 37 00 24
mél : s3poi@snes.edu
Site Internet : www.poitiers.snes.edu

Reims : 35/37, rue Ponsardin
51100 Reims
Tél : 03 26 88 52 66
Fax : 03 26 88 17 70
mél : s3rei@snes.edu
Site Internet : www.reims.snes.edu

Rennes : 42, rue Bertrand-Robidou
35000 Rennes
Tél : 02 99 84 37 00
Fax : 02 99 36 93 64
mél : s3ren@snes.edu
Site Internet : www.rennes.snes.edu

Réunion : Rés. Les Longanis, bât. C,
n° 7 Moufia, Sainte-Clotilde
BP 463,
97469 Saint-Denis cedex
Tél : 02 62 97 27 91
Fax : 02 62 97 27 92
mél : s3reu@snes.edu
Site Internet :
www.oceanes.fr/~snesrun/

Rouen : 14, bd des Belges,
BP 543, 76005 Rouen cedex
Tél : 02 35 98 26 03
Fax : 02 35 98 29 91
mél : s3rou@snes.edu
Site Internet : www.rouen.snes.edu

Strasbourg : 13A, bd Wilson,
67000 Strasbourg
Tél : 03 88 75 00 82
Fax : 03 88 75 00 84
mél : s3str@snes.edu

Toulouse : 2, avenue Jean-Rieux
31500 Toulouse
Tél : 05 61 34 38 51
Fax : 05 61 34 38 38
mél : s3tou@snes.edu
Site Internet : www.toulouse.snes.edu

Versailles : 13 bis, rue Beccaria
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 84
Fax : 01 44 75 13 81
mél : s3ver@snes.edu
Site Internet : www.versailles.snes.edu

JOINDRE 2TIMBRES POUR LES RÉPONSES (S3-S4),
NE PAS LES COLLER

Inscrivez dans le cadre nom et adresse où vous désirez recevoir cette fiche

M. .....

.....

.....

.....

snes fsu
Syndicat National des Enseignements de Second degré

Fiche à envoyer à votre section académique

Barème à remplir par le S3

CLASSIQUE - MODERNE - TECHNIQUE

1, RUE DE COURTY
75341 PARIS CEDEX 07
TEL. 01 40 63 29 00
www.snes.edu

• ACCÈS DES A.E. ET CH.E. AU CORPS DES CERTIFIÉS ☐ OU DES CPE ☐

Plan d'intégration (décret 89)

N° et NOM figurant sur la carte syndicale

ACADÉMIE

DISCIPLINE DE RECRUTEMENT

DISCIPLINE POSTULEE

FONCTION EXERCÉE (1)

ÉCHELON AU 31/8/01

Sexe (1 ou 2)	Date de naissance	NOM(S) en capitales

Prénoms ..... Nom de naissance .....

Adresse personnelle .....

..... Commune .....

Code postal N° tél. personnel

N° Fax Mél .....

– Avez-vous postulé pour la promotion décret 72 OUI NON (entourez la réponse choisie)

Etablissement d'exercice (pour TR établissement de rattachement)

.....

.....

..... code

.....

(1) Enseignement/documentation/éducation

NOM | Discipline

Fonction

Pas de conditions de titres, ni d'âge, mais justifier de 5 ans de services publics, le 1.10.2002.

– Echelon au 31.8.01

– 10 points par échelon ; barème

(1) Entourez la réponse choisie.

J'accepte de fournir au S.n.e.s. et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au S.n.e.s. de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au S.n.e.s., 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 ou à ma section académique.

Date :..... Signature

snes fsu Syndicat National des Enseignements de Second degré

NOM.....
Prénom.....
Discipline.....

VOLET-RÉPONSE CAP Académique

Cher(e) collègue,
La commission paritaire académique chargée d'examiner l'accès au corps des certifiés ou des C.p.e. par le plan d'intégration (procédure exceptionnelle) s'est réunie le :

.....

1. L'avis émis par le recteur :

• favorable

• défavorable

– Votre barème, calculé par le rectorat est de : points

– Votre dossier est transmis au plan national : OUI | NON

Le S3 se charge de transmettre au S4 le premier volet de la fiche syndicale.

C'est après la réunion de la C.a.p.n. que sera établie la liste définitive.

Vous serez informé(e) par le S4 et, si vous êtes syndiqué(e), pourrez connaître le résultat de la C.a.p.n. le soir même par Internet (www.snes.edu).

Bien cordialement.

Elu(e) SNES à la CAPA

Dans la mesure où l'inspection formule un avis préalable, ces éléments peuvent nous être utiles pour votre défense.

Note pédagogique .....

Note administrative .....

Date de la dernière inspection .....

Nom de l'inspecteur(trice) .....

Autres éléments utiles à signaler (joindre lettre si nécessaire) .....

.....

.....

JOINDRE 2 TIMBRES POUR LA RÉPONSE
NE PAS LES COLLER

Inscrivez vos nom et adresse dans ce cadre

M. .....

.....

.....

.....

SNES
SNEP
SNU-IPP

www.snes.edu

Fiche à envoyer à votre section académique

Barème à remplir par les élus CAPA

ACCÈS DES PEGC AU CORPS DES CERTIFIÉS ☐ ET PEPS ☐

Plan d'intégration (décret 93)

ACADÉMIE | DISCIPLINE POSTULÉE

ECHELON AU 31.08.2001

Sexe (1 ou 2)	Date de naissance	NOM(S) en capitales

Prénoms ..... Nom de naissance .....

Adresse personnelle .....

..... Commune .....

Code postal ☐☐☐☐☐ N° tél. personnel ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

N° Fax ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Mél .....

Avez-vous postulé pour la promotion 72 ou 80 pour l'EPS OUI | NON (entourez la réponse choisie)

Etablissement d'exercice (pour TR établissement de rattachement) :

.....

.....

.....

.....

.....

..... code ☐☐☐☐☐☐☐

NOM | Discipline(s) enseignée(s)

Précisez votre nombre d'heures d'enseignement :

Disciplines de recrutement (valences)

Pas de conditions de titres, ni d'âge, mais justifier de 5 ans de services publics au 1/10/2002 (temps plein ou partiel).

Etes-vous hors classe ? OUI | NON (1)

Etes-vous classe exceptionnelle ? OUI | NON (1)

à remplir par les élus CAPA

• Echelon au 31/8/01 [ ]

10 points par échelon .....

110 pts pour hors classe ou classe exceptionnelle .....

• Titres :

DEUG, BTS ou DUT ou diplôme acquis à l'issue d'un cycle d'études post-secondaires d'au moins 2 ans ..... 20 points
(Cf. B.o. spécial)

Licence ou titres requis pour CAPES ou CAPET ..... 40 points
(non cumulables)

TOTAL barème .....

Exercez-vous en établissement sensible ? OUI | NON (1)

Avez-vous postulé pour la promotion interne (décret 72 ou 80) (Pensez à la fiche syndicale) OUI | NON (1)

(1) Entourez la réponse choisie

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au S.n.e.s. de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 ou à ma section académique.

Date : ..... Signature

SNES - SNU-IPP - SNEP

Nos élus, soucieux de bien suivre votre cas personnel, ne seront en mesure de suivre pleinement votre situation qu'avec votre fiche syndicale complètement remplie.
Cette fiche est l'outil irremplaçable de votre défense.

Retournez-la rapidement

Si vous n'êtes pas (encore) syndiqué(e), faites-le et vous aussi retournez cette fiche à l'une de nos sections académiques.

SNES - SNU-IPP - SNEP

NOM .....

Prénom .....

Discipline .....

VOLET-REPONSE CAP Académique

Cher(e) collègue,

La commission paritaire académique chargée d'examiner l'accès au corps des certifiés ou des PEPS par le plan d'intégration (procédure exceptionnelle) s'est réunie le :

.....

Votre barème, calculé par le rectorat est de : [ ] points

Votre dossier est transmis au plan national : OUI | NON

Les élus de la CAPA se chargent de transmettre aux élus de la CAPN le premier volet de la fiche syndicale.

C'est après la réunion de la CAPN que sera établie la liste définitive.

Vous serez alors informé(e) par eux et, vous pourrez connaître le résultat de la CAPN le soir même par Internet (www.snes.edu) si vous renvoyez cette fiche.

Bien cordialement

Elu(e) SNES ou SNEP à la CAPA

ADRESSES DE NOS SECTIONS ACADÉMIQUES (S3)

Aix-Marseille :
Nouvelle Bourse du Travail
23, bd Charles-Nédelec
13331 Marseille cedex 03
Tél : 04 91 62 82 (01 ou 02)
Fax : 04 91 62 82 03
mél : s3aix@snes.edu
Site Internet : www.aix.snes.edu

Amiens : 25, rue Riolan, 80000 Amiens
Tél : 03 22 71 67 90
Fax : 03 22 71 67 92
mél : s3ami@snes.edu
Site Internet : www.amiens.snes.edu

Besançon : 19, av. Edouard Droz
25000 Besançon
Tél : 03 81 47 47 90
Fax : 03 81 47 47 91
mél : s3bes@snes.edu
Site Internet : www.besancon.snes.edu

Bordeaux : 138, rue de Pessac,
33000 Bordeaux
Tél : 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
mél : s3bor@snes.edu
Site Internet : www.bordeaux.snes.edu

Caen : 206, rue Saint-Jean
14000 Caen
Tél : 02 31 83 81 (60 ou 61)
Fax : 02 31 83 81 63
mél : s3cae@snes.edu
Site Internet :www.caen.snes.edu

Clermont : Maison du Peuple
29, rue Gabriel- Péri
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 36 01 67
Fax : 04 73 36 07 77
mél : s3cle@snes.edu
Site Internet : www.clermont.snes.edu

Corse : Centre syndical Jeanne-Martinelli, Immeuble Beaulieu,
avenue du Pt-Kennedy, 20090 Ajaccio
Tél : Ajaccio : 04 95 23 15 64
Bastia : 04 95 32 41 10
Fax : Ajaccio : 04 95 22 73 88
Bastia : 04 95 31 71 74
mél Ajaccio : snescorse@wanadoo.fr
mél Bastia : s3cor@snes.edu

Créteil : 13 bis, rue Beccaria,
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 83
Fax : 01 44 75 13 93
mél : s3cre@snes.edu
Site Internet : www.creteil.snes.edu

Dijon : 45, rue Parmentier, 21000 Dijon
Tél : 03 80 73 32 70
Fax : 03 80 71 54 00
mél : s3dij@snes.edu
Site Internet : www.dijon.snes.edu

Grenoble : 16, av. du 8-mai-45, BP 137,
38403 Saint-Martin-d'Hères Cedex
Tél : 04 76 62 83 30
Fax : 04 76 62 29 64
mél : s3gre@snes.edu
Site Internet : www.grenoble.snes.edu

Guadeloupe :
2, résidence « Les Alpinias »
Morne-Caruel, 97139 Les Abymes
Tél : 05 90 90 10 21
Fax : 05 90 83 96 14
mél : s3gua@snes.edu

Guyane : Mont-Lucas, bât. G,
local C 34-36, 97300 Cayenne
Tél : 05 94 30 05 69
Tél-Fax : 05 94 31 00 57
ou 05 94 38 36 58
mél : snesfsu@nplus.gf
Site Internet :
personal.nplus.gf/snes-fsu

Lille : 209, rue Nationale, 59000 Lille
Tél : 03 20 06 77 41
Fax : 03 20 06 77 49
mél : s3lil@snes.edu
Site Internet : www.lille.snes.edu

Limoges : 40, avenue Saint-Surin
87000 Limoges
Tél : 05 55 79 61 24
Fax : 05 55 32 87 16
mél : s3lim@snes.edu
Site Internet : www.limoges.snes.edu

Lyon : 16, rue d'Aguesseau, 69007 Lyon
Tél : 04 78 58 03 33
Fax : 04 78 72 19 97
mél : s3lyo@snes.edu
Site Internet : www.lyon.snes.edu

Martinique : Cité Bon Air, bât. B,
route des Religieuses,
97200 Fort-de-France
Tél : 05 96 63 63 27
Fax : 05 96 71 89 43
mél : s3mar@snes.edu

Montpellier : Enclos des Lys B,
585 rue de L'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tél : 04 67 54 10 70 -
Fax : 04 67 54 09 81
mél : s3mon@snes.edu
Site Internet : ww.montpellier.snes.edu

Nancy-Metz : 15, rue Godron
BP 72235, 54022 Nancy cedex
Tél : 03 83 35 20 69
Fax : 03 83 35 83 37
mél : s3nan@snes.edu
Site Internet : www.nancy.snes.edu

Nantes : 15, rue Dobrée, 44100 Nantes
Tél : 02 40 73 52 38
Fax : 02 40 73 08 35
mél : s3nat@snes.edu
Site Internet : www.nantes.snes.edu

Nice : 264, bd de la Madeleine, 06000 Nice
Tél : 04 97 11 81 53
fax : 04 97 11 81 51
mél : s3nic@snes.edu
Site Internet : www.nice.snes.edu

Orléans-Tours : 9, rue du fbg Saint-Jean, 45000 Orléans
Tél : 02 38 78 07 80
Fax : 02 38 78 07 81
mél : s3orl@snes.edu
Site Internet : www.orleans.snes.edu

Paris : 13 bis, rue Beccaria
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 82 -
Fax : 01 44 75 38 60
mél : s3par@snes.edu
Site Internet : www.paris.snes.edu

Poitiers : Maison des Syndicats
16, av. du Parc d'Artillerie
86034 Poitiers cedex
Tél : 05 49 01 34 44 - Fax : 05 49 37 00 24
mél : s3poi@snes.edu
Site Internet : www.poitiers.snes.edu

Reims : 35/37, rue Ponsardin
51100 Reims
Tél : 03 26 88 52 66
Fax : 03 26 88 17 70
mél : s3rei@snes.edu
Site Internet : www.reims.snes.edu

Rennes : 42, rue Bertrand-Robidou
35000 Rennes
Tél : 02 99 84 37 00
Fax : 02 99 36 93 64
mél : s3ren@snes.edu
Site Internet : www.rennes.snes.edu

Réunion : Rés. Les Longanis, bât. C,
n° 7 Moufia, Sainte-Clotilde
BP 463,
97469 Saint-Denis cedex
Tél : 02 62 97 27 91
Fax : 02 62 97 27 92
mél : s3reu@snes.edu
Site Internet :
www.oceanes.fr/~snesrun/

Rouen : 14, bd des Belges,
BP 543, 76005 Rouen cedex
Tél : 02 35 98 26 03
Fax : 02 35 98 29 91
mél : s3rou@snes.edu
Site Internet : www.rouen.snes.edu

Strasbourg : 13A, bd Wilson,
67000 Strasbourg
Tél : 03 88 75 00 82
Fax : 03 88 75 00 84
mél : s3str@snes.edu

Toulouse : 2, avenue Jean-Rieux
31000 Toulouse
Tél : 05 61 34 38 51
Fax : 05 61 34 38 38
mél : s3tou@snes.edu
Site Internet : www.toulouse.snes.edu

Versailles : 13 bis, rue Beccaria
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 84
Fax : 01 44 75 13 81
mél : s3ver@snes.edu
Site Internet : www.versailles.snes.edu

JOINDRE 2 TIMBRES POUR LES RÉPONSES (S3-S4)
NE PAS LES COLLER

Inscrivez dans le cadre nom et adresse où vous désirez recevoir cette fiche

M. .....

.....

.....

.....

SNES
SNEP
SNU-IPP
www.snes.edu

Fiche à envoyer à votre section académique du S.n.e.s., du S.n.e.p. ou du S.n.u.i.p.p.

LISTES D'APTITUDE PEGC

- Accès à la hors-classe ☐
- Accès à la classe exceptionnelle ☐

N° et NOM figurant sur la carte syndicale

|_|_|_|_|_|_| .....

ACADÉMIE ..... SECTION .....

Sexe (1 ou 2)	Date de naissance	NOM(S) en capitales
	|_|_| |_|_| |_|_|	

Prénoms : ..... Nom de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

..... Commune : .....

Code postal |_|_|_|_|_| N° tél. personnel |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° Fax |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mél .....

Etablissement d'exercice .....

..... code |_|_|_|_|_|_|_|

• **MODALITÉS D'EXERCICE** (Entourez la réponse choisie)

– êtes-vous en cessation progressive d'activité	OUI	NON
– avez-vous l'intention de demander un CFA (congé de fin d'activité)	OUI	NON
• à quelle date :		
– avez-vous l'intention de prendre votre retraite dans l'immédiat	OUI	NON
• à quelle date :		
– exercez-vous en ZEP ou zone sensible	OUI	NON

J'accepte de fournir au S.n.e.s. et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 ou à ma section académique.

Date : ..... Signature

• Eléments du barème	Calcul du barème	Pour le S3
① HORS-CLASSE		
• Echelon au 31.8.01 ☐ Date de la promotion		
10 points par échelon jusqu'au 10e		
+ 30 points pour le 11e		
+ 5 points par année dans le 11e		
• Années d'exercice effectif dans le même établissement ☐ ZEP ☐ Zone sensible ☐ Plan violence ☐ PEP IV Préciser la date de nomination ..... Vous êtes TZR ☐ ou avez eu une mesure de carte scolaire ☐		
• Autres éléments liés à affectation ZEP, ZS ou PEP IV.....		
• Note globale sur 20 au 31.8.01 obtenue en faisant la moyenne de la note administrative et de la note pédagogique :		
• Note pédagogique ...../ 20		
• Date de la dernière inspection		
• Note administrative ...../ 20		
Note globale		
• **Titres** (acquis au plus tard le 31.10.01)		
– Admissibilité à l'agrégation, au CAPES, CAPET, CAPEPS, PLP2 (plafonnement global à 15 points) 5 points		
– Doctorat, DEA, DESS, DES, maîtrise 15 points		
– Licence ou équivalent *(Cf. B.o.)* 10 points		
– DEUG ou équivalent *(Cf. B.o. spécial)* 5 points		
(Ces trois dernières rubriques ne sont pas cumulables)		
• **Exercice de fonction de directeur de SES, EREA, ERPD** 5 points		
TOTAL		
② CLASSE EXCEPTIONNELLE		
– Echelon de hors-classe au 31.8.01 (30 points par échelon)		
– Ancienneté dans le 6e échelon de la hors-classe (10 points par an)		
TOTAL		

SNES
SNEP
SNU-IPP
www.snes.edu

NOM .....
Prénom .....
Discipline .....

VOLET-RÉPONSE CAP Académique

Cher(e) collègue,

La CAPA chargée d'examiner les candidatures à la hors-classe s'est réunie le :
.....

① ACCÈS À LA HORS-CLASSE

– Le détail de votre barème :

- Echelon : ..... points
- Note / 20 : ..... points
- Titres : ..... points
- Zone sensible : ..... points
- Fonctions de directeur : ..... points

– Barème total : ..... points

☐ Vous êtes inscrit(e) sur la liste avec le numéro .....
☐ Vous serez donc nommé(e) à la hors-classe à compter du 1.9.2002.
☐ Inscrit(e) sur la liste supplémentaire.
☐ Votre barème ne vous a pas permis d'être inscrit(e).

Barème du dernier nommé : ..... né(e) le : .....

Barème du dernier inscrit : ..... né(e) le : .....

② ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Votre barème total ☐ points. Votre rang ☐

Barème du dernier nommé ☐ points

Date de naissance du dernier nommé ☐

Bien cordialement.

Elu(e) SNES à la CAPA.

ADRESSES DE NOS SECTIONS ACADÉMIQUES (S3)

Aix-Marseille :
Nouvelle Bourse du Travail
23, bd Charles-Nédelec
13331 Marseille cedex 03
Tél : 04 91 62 82 01 ou 02
Fax : 04 91 62 82 03
mél : s3aix@snes.edu
Site Internet : www.aix.snes.edu

Amiens : 25, rue Riolan, 80000 Amiens
Tél : 03 22 71 67 90
Fax : 03 22 71 67 92
mél : s3ami@snes.edu
Site Internet : www.amiens.snes.edu

Besançon : 19, av. Edouard Droz
25000 Besançon
Tél : 03 81 47 47 90
Fax : 03 81 47 47 91
mél : s3bes@snes.edu
Site Internet : www.besancon.snes.edu

Bordeaux : 138, rue de Pessac,
33000 Bordeaux
Tél : 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
mél : s3bor@snes.edu
Site Internet : www.bordeaux.snes.edu

Caen : 206, rue Saint-Jean
14000 Caen
Tél : 02 31 83 81 60 ou 61
Fax : 02 31 83 81 63
mél : s3cae@snes.edu
Site Internet :www.caen.snes.edu

Clermont : Maison du Peuple
29, rue Gabriel- Péri
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 36 01 67
Fax : 04 73 36 07 77
mél : s3cle@snes.edu
Site Internet : www.clermont.snes.edu

Corse : Centre syndical Jeanne-Martinelli, Immeuble Beaulieu,
avenue du Pt-Kennedy, 20090 Ajaccio
Tél : Ajaccio : 04 95 23 15 64
Bastia : 04 95 32 41 10
Fax : Ajaccio : 04 95 22 73 88
Bastia : 04 95 31 71 74
mél Ajaccio : snescorse@wanadoo.fr
mél Bastia : s3cor@snes.edu

Créteil : 13 bis, rue Beccaria,
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 83
Fax : 01 44 75 13 93
mél : s3cre@snes.edu
Site Internet : www.creteil.snes.edu

Dijon : 45, rue Parmentier, 21000 Dijon
Tél : 03 80 73 32 70
Fax : 03 80 71 54 00
mél : s3dij@snes.edu
Site Internet : www.dijon.snes.edu

Grenoble : 16, av. du 8-mai-45, BP 137,
38403 Saint-Martin-d'Hères Cedex
Tél : 04 76 62 83 30
Fax : 04 76 62 29 64
mél : s3gre@snes.edu
Site Internet : www.grenoble.snes.edu

Guadeloupe :
2, résidence « Les Alpinias »
Morne-Caruel, 97139 Les Abymes
Tél : 05 90 90 10 21
Fax : 05 90 83 96 14
mél : s3gua@snes.edu

Guyane : Mont-Lucas, bât. G,
local C 34-35, BP 847, 97339 Cayenne
Tél : 05 94 30 05 69
Tél-Fax : 05 94 31 00 57
ou 05 94 38 36 58
mél : snesfsu@nplus.gf
Site Internet :
personal.nplus.gf/snes-fsu

Lille : 209, rue Nationale, 59000 Lille
Tél : 03 20 06 77 41
Fax : 03 20 06 77 49
mél : s3lil@snes.edu
Site Internet : www.lille.snes.edu

Limoges : 40, avenue Saint-Surin
87000 Limoges
Tél : 05 55 79 61 24
Fax : 05 55 32 87 16
mél : s3lim@snes.edu
Site Internet : www.limoges.snes.edu

Lyon : 16, rue d'Aguesseau, 69007 Lyon
Tél : 04 78 58 03 33
Fax : 04 78 72 19 97
mél : s3lyo@snes.edu
Site Internet : www.lyon.snes.edu

Martinique : Cité Bon Air, bât. B,
route des Religieuses,
97200 Fort-de-France
Tél : 05 96 63 63 27
Fax : 05 96 71 89 43
mél : s3mar@snes.edu

Montpellier : Enclos des Lys B,
585, rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tél : 04 67 54 10 70 -
Fax : 04 67 54 09 81
mél : s3mon@snes.edu
Site Internet : ww.montpellier.snes.edu

Nancy-Metz : 15, rue Godron
BP 72235, 54022 Nancy cedex
Tél : 03 83 35 20 69
Fax : 03 83 35 83 37
mél : s3nan@snes.edu
Site Internet : www.nancy.snes.edu

Nantes : 15, rue Dobrée, 44100 Nantes
Tél : 02 40 73 52 38
Fax : 02 40 73 08 35
mél : s3nat@snes.edu
Site Internet : www.nantes.snes.edu

Nice : 264, bd de la Madeleine, 06000 Nice
Tél : 04 97 11 81 53
fax : 04 97 11 81 51
mél : s3nic@snes.edu
Site Internet : www.nice.snes.edu

Orléans-Tours : 9, rue du fbg Saint-Jean, 45000 Orléans
Tél : 02 38 78 07 80
Fax : 02 38 78 07 81
mél : s3orl@snes.edu
Site Internet : www.orleans.snes.edu

Paris : 13 bis, rue Beccaria
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 82 -
Fax : 01 44 75 38 60
mél : s3par@snes.edu
Site Internet : www.paris.snes.edu

Poitiers : Maison des Syndicats
16, av. du Parc d'Artillerie
86034 Poitiers cedex
Tél : 05 49 01 34 44 - Fax : 05 49 37 00 24
mél : s3poi@snes.edu
Site Internet : www.poitiers.snes.edu

Reims : 35/37, rue Ponsardin
51100 Reims
Tél : 03 26 88 52 66
Fax : 03 26 88 17 70
mél : s3rei@snes.edu
Site Internet : www.reims.snes.edu

Rennes : 42, rue Bertrand-Robidou
35000 Rennes
Tél : 02 99 84 37 00
Fax : 02 99 36 93 64
mél : s3ren@snes.edu
Site Internet : www.rennes.snes.edu

Réunion : Rés. Les Longanis, bât. C,
n° 7 Moufia, Sainte-Clotilde
BP 463,
97469 Saint-Denis cedex
Tél : 02 62 97 27 91
Fax : 02 62 97 27 92
mél : s3reu@snes.edu
Site Internet :
www.oceanes.fr/~snesrun/

Rouen : 14, bd des Belges,
BP 543, 76005 Rouen cedex
Tél : 02 35 98 26 03
Fax : 02 35 98 29 91
mél : s3rou@snes.edu
Site Internet : www.rouen.snes.edu

Strasbourg : 13A, bd Wilson,
67000 Strasbourg
Tél : 03 88 75 00 82
Fax : 03 88 75 00 84
mél : s3str@snes.edu

Toulouse : 2, avenue Jean-Rieux
31500 Toulouse
Tél : 05 61 34 38 51
Fax : 05 61 34 38 38
mél : s3tou@snes.edu
Site Internet : www.toulouse.snes.edu

Versailles : 13 bis, rue Beccaria
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 84
Fax : 01 44 75 13 81
mél : s3ver@snes.edu
Site Internet : www.versailles.snes.edu

JOINDRE 2 TIMBRES POUR LES RÉPONSES (S3-S4)
NE PAS LES COLLER

Inscrivez dans le cadre nom et adresse où vous désirez recevoir cette fiche

M. .....

.....

.....

.....

snes fsu
Syndicat National des Enseignements de Second degré
1, RUE DE COURTY – 75341 PARIS CEDEX 07
TEL. 01 40 63 29 00 – www.snes.edu

Fiche à envoyer à votre section académique (au S4 pour les détachés)

ACCÈS À LA HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS

N° SNES : voir carte syndicale

Sexe 1 ou 2	Date de naissance	NOM(S) en capitales

1. Masculin 2. Féminin

Nom de naissance .....
Prénoms .....
Adresse .....
.....
.....
Tél. ..... Mél .....
Affectation ministérielle .....
.....
.....
.....
.....
..... code

☐ ZEP ☐ Zone sensible ☐ Plan violence ☐ PEP IV

Etablissement d'exercice (si différent de l'affectation ministérielle) .....
.....
.....
Classes enseignées .....
.....
.....

ACADÉMIE ou ministère de détachement

DISCIPLINE

Etes-vous en cessation progressive d'activité ?

OUI	NON

A REMPLIR PAR LES ELUS EN CAPA

Inscrit(e) sur la liste rectorale
Barème .....
Hors barème ☐

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au S.n.e.s. de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 ou à ma section académique.

Date : ..... Signature

A REMPLIR AVEC PRÉCISION Joindre **toutes** les pièces justificatives	POINTS Ne rien inscrire
● Echelon au 30/8/01 :	
Date de promotion (ou reclassement dans le corps, et dans ce cas reliquat d'ancienneté)	
• 5 points par échelon du 7e au 11e échelon (25 points maximum)	
• Pour le 11e :	
• 30 points pour 4 ans dans le 11e :	
ou 2 points par an dans le 11e (3 ans maximum) :	
• 2 points par an au-delà de 4 ans (10 points maximum) :	
(toute année incomplète est décomptée pour une année)	
● Notation pédagogique / 60 (au 31/8/01) :	
Date de la dernière inspection :	
● Agrégation par concours (20 points).	
Préciser la date :	
● Diplômes acquis au 31/10/01 (joindre les pièces justificatives)	
☐ DEA ou ☐ DESS ou ☐ Diplôme ENSEP	
ou ☐ Diplôme de l'INSEP	
ou ☐ DES disc. juridiques, politiques et économiques : 10 points	
☐ Titre d'ingénieur (10 points)	
☐ Doctorat d'Etat ou ☐ Doctorat de 3e cycle	
ou ☐ Titre de docteur-ingénieur (1984 ou antérieur) (10 points)	
☐ Autre(s) diplôme(s) ou titre(s) correspondant au moins à 5 années d'études supérieures (10 points)	
● Années d'exercice effectif en ☐ ZEP ☐ Zone sensible ☐ Plan violence ☐ PEP IV	
Préciser : • La date de nomination dans l'établissement :	
• La date de classement de l'établissement :	
TOTAL	

Etes-vous chef de travaux ☐ oui ☐ non

Date de nomination : .....

Observations complémentaires : .....

.....

.....

snes fsu Syndicat National des Enseignements de Second degré

NOM .....

Prénom .....

Discipline .....

VOLET-RÉPONSE CAP Académique

Liste d'aptitude à la hors-classe des agrégés.

A la suite de la réunion du ..... de la CAPA des agrégés :

☐ Vous êtes inscrit(e) sur la liste des propositions rectorales.
– en numéro ..... sur ..... propositions dans votre discipline.

Votre barème .....

Votre candidature sera donc examinée en CAPN. Nous transmettons votre fiche au S4.

Bien cordialement.

Elu(e) SNES à la CAPA.

ADRESSES DE NOS SECTIONS ACADÉMIQUES (S3)

Aix-Marseille :
Nouvelle Bourse du Travail
23, bd Charles-Nédelec
13331 Marseille cedex 03
Tél : 04 91 62 82 01 ou 02
Fax : 04 91 62 82 03
mél : s3aix@snes.edu
Site Internet : www.aix.snes.edu

Amiens : 25, rue Riolan, 80000 Amiens
Tél : 03 22 71 67 90
Fax : 03 22 71 67 92
mél : s3ami@snes.edu
Site Internet : www.amiens.snes.edu

Besançon : 19, av. Edouard Droz
25000 Besançon
Tél : 03 81 47 47 90
Fax : 03 81 47 47 91
mél : s3bes@snes.edu
Site Internet : www.besancon.snes.edu

Bordeaux : 138, rue de Pessac,
33000 Bordeaux
Tél : 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
mél : s3bor@snes.edu
Site Internet : www.bordeaux.snes.edu

Caen : 206, rue Saint-Jean
14000 Caen
Tél : 02 31 83 81 60 ou 61
Fax : 02 31 83 81 63
mél : s3cae@snes.edu
Site Internet :www.caen.snes.edu

Clermont : Maison du Peuple
29, rue Gabriel- Péri
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 36 01 67
Fax : 04 73 36 07 77
mél : s3cle@snes.edu
Site Internet : www.clermont.snes.edu

Corse : Centre syndical Jeanne-Martinelli, Immeuble Beaulieu,
avenue du Pt-Kennedy, 20090 Ajaccio
Tél : Ajaccio : 04 95 23 15 64
Bastia : 04 95 32 41 10
Fax : Ajaccio : 04 95 22 73 88
Bastia : 04 95 31 71 74
mél Ajaccio : snescorse@wanadoo.fr
mél Bastia : s3cor@snes.edu

Créteil : 13 bis, rue Beccaria,
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 83
Fax : 01 44 75 13 93
mél : s3cre@snes.edu
Site Internet : www.creteil.snes.edu

Dijon : 45, rue Parmentier, 21000 Dijon
Tél : 03 80 73 32 70
Fax : 03 80 71 54 00
mél : s3dij@snes.edu
Site Internet : www.dijon.snes.edu

Grenoble : 16, av. du 8-mai-45, BP 137,
38403 Saint-Martin-d'Hères Cedex
Tél : 04 76 62 83 30
Fax : 04 76 62 29 64
mél : s3gre@snes.edu
Site Internet : www.grenoble.snes.edu

Guadeloupe :
2, résidence « Les Alpinias »
Morne-Caruel, 97139 Les Abymes
Tél : 05 90 90 10 21
Fax : 05 90 83 96 14
mél : s3gua@snes.edu

Guyane : Mont-Lucas, bât. G,
local C 34-35, BP 847, 97339 Cayenne
Tél : 05 94 30 05 69
Tél-Fax : 05 94 31 00 57
ou 05 94 38 36 58
mél : snesfsu@nplus.gf
Site Internet :
personal.nplus.gf/snes-fsu

Lille : 209, rue Nationale, 59000 Lille
Tél : 03 20 06 77 41
Fax : 03 20 06 77 49
mél : s3lil@snes.edu
Site Internet : www.lille.snes.edu

Limoges : 40, avenue Saint-Surin
87000 Limoges
Tél : 05 55 79 61 24
Fax : 05 55 32 87 16
mél : s3lim@snes.edu
Site Internet : www.limoges.snes.edu

Lyon : 16, rue d'Aguesseau, 69007 Lyon
Tél : 04 78 58 03 33
Fax : 04 78 72 19 97
mél : s3lyo@snes.edu
Site Internet : www.lyon.snes.edu

Martinique : Cité Bon Air, bât. B,
route des Religieuses,
97200 Fort-de-France
Tél : 05 96 63 63 27
Fax : 05 96 71 89 43
mél : s3mar@snes.edu

Montpellier : Enclos des Lys B,
585, rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tél : 04 67 54 10 70 -
Fax : 04 67 54 09 81
mél : s3mon@snes.edu
Site Internet : ww.montpellier.snes.edu

Nancy-Metz : 15, rue Godron
BP 72235, 54022 Nancy cedex
Tél : 03 83 35 20 69
Fax : 03 83 35 83 37
mél : s3nan@snes.edu
Site Internet : www.nancy.snes.edu

Nantes : 15, rue Dobrée, 44100 Nantes
Tél : 02 40 73 52 38
Fax : 02 40 73 08 35
mél : s3nat@snes.edu
Site Internet : www.nantes.snes.edu

Nice : 264, bd de la Madeleine, 06000 Nice
Tél : 04 97 11 81 53
fax : 04 97 11 81 51
mél : s3nic@snes.edu
Site Internet : www.nice.snes.edu

Orléans-Tours : 9, rue du fbg Saint-Jean, 45000 Orléans
Tél : 02 38 78 07 80
Fax : 02 38 78 07 81
mél : s3orl@snes.edu
Site Internet : www.orleans.snes.edu

Paris : 13 bis, rue Beccaria
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 82 -
Fax : 01 44 75 38 60
mél : s3par@snes.edu
Site Internet : www.paris.snes.edu

Poitiers : Maison des Syndicats
16, av. du Parc d'Artillerie
86034 Poitiers cedex
Tél : 05 49 01 34 44 - Fax : 05 49 37 00 24
mél : s3poi@snes.edu
Site Internet : www.poitiers.snes.edu

Reims : 35/37, rue Ponsardin
51100 Reims
Tél : 03 26 88 52 66
Fax : 03 26 88 17 70
mél : s3rei@snes.edu
Site Internet : www.reims.snes.edu

Rennes : 42, rue Bertrand-Robidou
35000 Rennes
Tél : 02 99 84 37 00
Fax : 02 99 36 93 64
mél : s3ren@snes.edu
Site Internet : www.rennes.snes.edu

Réunion : Rés. Les Longanis, bât. C,
n° 7 Moufia, Sainte-Clotilde
BP 463,
97469 Saint-Denis cedex
Tél : 02 62 97 27 91
Fax : 02 62 97 27 92
mél : s3reu@snes.edu
Site Internet :
www.oceanes.fr/~snesrun/

Rouen : 14, bd des Belges,
BP 543, 76005 Rouen cedex
Tél : 02 35 98 26 03
Fax : 02 35 98 29 91
mél : s3rou@snes.edu
Site Internet : www.rouen.snes.edu

Strasbourg : 13A, bd Wilson,
67000 Strasbourg
Tél : 03 88 75 00 82
Fax : 03 88 75 00 84
mél : s3str@snes.edu

Toulouse : 2, avenue Jean-Rieux
31500 Toulouse
Tél : 05 61 34 38 51
Fax : 05 61 34 38 38
mél : s3tou@snes.edu
Site Internet : www.toulouse.snes.edu

Versailles : 13 bis, rue Beccaria
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 84
Fax : 01 44 75 13 81
mél : s3ver@snes.edu
Site Internet : www.versailles.snes.edu

JOINDRE 1 TIMBRE POUR LA RÉPONSE,
NE PAS LE COLLER

Inscrivez dans le cadre nom et adresse où vous désirez recevoir cette fiche

M. .....

.....

.....

.....

Syndicat National des Enseignements de Second degré
1, RUE DE COURTY – 75341 PARIS CEDEX 07
TEL. 01 40 63 29 00 – www.snes.edu

Fiche à envoyer à votre section académique (au S4 pour les détachés)

– Certifiés
– Biadmissibles

LISTE D'APTITUDE

ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS

N° SNES : voir carte syndicale

Académie ou ministère de détachement

Sexe M ou F	Date de naissance	Nom(s) en capitales

Prénoms .....
Nom de naissance .....

Adresse personnelle .....

.....

.....

Tél. ..... Mél .....

Affectation ministérielle .....

.....

.....

..... code

☐ ZEP ☐ Zone sensible ☐ Plan violence ☐ PEP IV

.....

Etablissement d'exercice (si différent de l'affectation)

.....

Classes enseignées .....

.....

Etes-vous en cessation progressive d'activité ?

OUI	NON

Discipline :

– Avez-vous déjà été inscrit(e) :

• sur la liste supplémentaire nationale en 2001 ?
☐ OUI ☐ NON

• sur une liste de propositions rectorales ?
☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez la date et l'académie : .....

.....

A REMPLIR PAR LES ELUS EN CAPA

Proposé(e) par le recteur

Numéro ..... sur ..... propositions

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au S.n.e.s. de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 ou à ma section académique.

Date : ..... Signature

A remplir avec précision

● Certifié ☐ Classe normale ☐ Hors-classe

● Biadmissible ☐ Date.....

● Date d'entrée dans le corps : ..... ☐ Concours ☐ Liste d'aptitude

Nombre d'années d'enseignement antérieures à cette date : .....

Précisez lesquelles et dans quel(s) corps ? : .....

● Echelon au 30/8/2001 : .....

Date de la dernière promotion .....

● Notation pédagogique / 60 : ..... Date de la dernière inspection : .....

● Concours : dates

• CAPES - CAPET.....

• Admissibilité(s) agrégation .....

.....

● Titres et diplômes .....

☐ DEA ☐ DESS ☐ Doctorat

☐ Titre d'ingénieur ☐ DEST ☐ Doctorat d'Etat

● Années d'exercice en ☐ ZEP ☐ Zone sensible ☐ Plan violence ☐ PEP IV

Nombre d'années : ..... Précisez la date de nomination .....

– Responsabilités et activités (actuelles et passées), exemple : conseiller pédagogique, CRDP... : .

.....

.....

.....

– Publications et/ou activités de recherche : .....

.....

.....

.....

– Conclusions des derniers rapports d'inspection : .....

.....

.....

.....

– Autres éléments susceptibles d'appuyer votre candidature :

.....

JOINDRE LE DOUBLE DE VOTRE DOSSIER

(accusé de réception, lettre de motivation, C.V. et pièces justificatives)

snes fsu Syndicat National des Enseignements de Second degré

NOM.....

Prénom.....

Discipline.....

VOLET-RÉPONSE CAP Académique

Liste d'aptitude au grade d'agrégé.

A la suite de la réunion du .....de la CAPA des agrégés :

☐ Vous êtes inscrit(e) sur la liste des propositions rectorales.
– en numéro ..... sur ..... propositions dans votre discipline.

Votre candidature sera donc examinée en CAPN. Nous transmettons votre fiche au S4.

☐ Le recteur ne vous a pas retenu(e) sur la liste des propositions rectorales.
Votre candidature ne pourra donc pas statutairement être examinée par la CAPN.

Bien cordialement.

Elu(e) SNES à la CAPA.

NOTATION PÉDAGOGIQUE

CERTIFIÉS DE CLASSE NORMALE - GRILLE CIBLE

	ZONE C					ZONE B					ZONE A						
ECHELONS	C2 5 %			C1 15 %		B3 15 %		B2 20 %		B1 15 %	A3 15 %			A2 10 %		A1 5 %	MÉDIANE
1, 2, 3, 4e	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	39,5
5e	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	40,5
6e	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	41,5
7e	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	42,5
8e	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	43,5
9e	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	45,5
10e	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	47,5
11e	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	49,5

CERTIFIÉS HORS CLASSE GRILLE CIBLE

ECHELONS																MÉDIANE
1er								44	45	46	47	48	49	50	47	
2e							44	45	46	47	48	49	50	51	47,5	
3e					44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	48,5	
4e			44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	49,5	
5e	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	50,5	
6e	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	51,5	
7e	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	52,5	

MOYENNES CONSTATÉES DES NOTES PÉDAGOGIQUES DES AGRÉGÉS 2000

ECHELONS	7e	8e	9e	10e	11e
Arts plastiques	42,57	43,79	46,20	48,85	53,24
Musique	43,60	44,71	47,49	48,71	53,63
Philosophie	45,18	46,53	48,10	48,32	49,16
Lettres	42,19	43,09	44,08	45,28	47,57
Histoire-géographie	44,44	45,69	47,33	48,76	50,99
SES	42,74	43,92	46,12	49,40	54,24
Mathématiques	44,68	45,51	46,50	47,71	48,36
Physique-chimie	43,16	43,72	44,94	45,96	47,73
SVT	46,08	47,68	49,19	50,74	52,02
Allemand	41,89	42,52	43,52	45,31	47,94
Anglais	40,64	41,29	42,74	43,31	46,13
Espagnol	39,56	40,73	41,09	42,41	45,64
Italien	43,50	44,97	47,03	48,71	52,78
Arabe	47,00	43,40	50,33		44,00
Hébreu	40,50	46,00	45,75	50,25	51,75
Japonais	46,00	45,00		49,00	
Polonais	45,00	46,75	45,67	53,00	52,00
Portugais	42,80	46,44	49,64	51,62	53,80
Russe	45,50	39,00	47,53	47,10	47,11
Economie et gestion	44,63	47,07	49,84	52,02	53,94
Arts appliqués	39,17	44,68	47,06	50,07	53,18
Biochimie	45,00	47,83	50,64	54,13	54,28
STI	42,48	46,36	50,11	54,30	57,12
EPS	47,70	49,67	52,51	53,98	56,72

NOTATION ADMINISTRATIVE - GRILLES DE RÉFÉRENCE

AGRÉGÉS DE CLASSE NORMALE

ECHELON	NOTE MINIMALE	NOTE MAXIMALE	NOTE MOYENNE
1 et 2	32	35	34
3	32,2	36	34,1
4	32,5	37	34,7
5	33,5	38	37,1
6	34,5	39	35,8
7	36	40	38,1
8	37	40	38,9
9	37,5	40	39,4
10	38	40	39,6
11	38,5	40	39,8

AGRÉGÉS HORS CLASSE

ECHELON	NOTE MINIMALE	NOTE MAXIMALE	NOTE MOYENNE
1	36,5	40	38,6
2	37,5	40	39
3	37,5	40	39,4
4	38	40	39,6
5	38,5	40	39,8
6	39	40	39,9

CERTIFIÉS DE CLASSE NORMALE

ECHELON	NOTE MINIMALE	NOTE MAXIMALE	NOTE MOYENNE
2, 3	30	35	33,3
4	31	36	34,2
5	33,5	37,5	35,6
6	34,5	38,5	37
7	36	39	38
8	36,5	39,5	38,7
9	37	40	39,1
10	38	40	39,3
11	38,5	40	39,6

CERTIFIÉS HORS CLASSE

ECHELON	NOTE MINIMALE	NOTE MAXIMALE	NOTE MOYENNE
1	36,5	39,5	38,7
2	36,7	39,7	39
3	37,5	40	39,2
4	38,2	40	39,5
5	38,5	40	39,7
6	39	40	39,8
7	39,5	40	39,9

CONSEILLERS D'ÉDUCATION

ECHELON	NOTE MOYENNE	INTERVALLE DE NOTATION
1	17,3	16,3 - 18,3
2	17,2	16,2 - 18,2
3	17,4	16,4 - 18,4
4	17,5	16,5 - 18,5
5	17,8	16,8 - 18,8
6	18,3	17,3 - 19,3
7	18,7	17,7 - 19,7
8	19,2	18,6 - 20
9	19,5	19 - 20
10	19,6	19,2 - 20
11	19,8	19,6 - 20

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

ECHELON	NOTE MOYENNE	INTERVALLE DE NOTATION
3	17,6	16,6 - 18,6
4	17,8	16,8 - 18,8
5	18,3	17,3 - 19,3
6	18,6	17,6 - 19,6
7	19,1	18,2 - 20
8	19,4	18,8 - 20
9	19,6	19,2 - 20
10	19,7	19,4 - 20
11	19,8	19,6 - 20

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION HORS CLASSE

ECHELON	NOTE MOYENNE	INTERVALLE DE NOTATION
1	18,3	20 19,2
2	18,9	20 19,5
3	19,3	20 19,7
4	19,5	20 19,8
5	19,7	20 19,9
6	19,8	20 19,9
7	19,8	20 19,9

Sur proposition du chef d'établissement, elle est arrêtée chaque année scolaire par le recteur, sauf pour les chaires supérieures qui dépendent du ministre. La notation administrative des agrégés fait l'objet d'une péréquation nationale, opération statistique d'harmonisation entre les académies.
Cf. supplément à *l'US* n° 529 du 29 septembre 2000.

AVANCEMENT 2000/2001 AGRÉGÉS

Note et âge du dernier promu par échelon

DISCIPLINES	4e → 5e	5e → 6e	6e → 7e	7e → 8e	8e → 9e	9e → 10e	10e → 11e
Histoire-Géographie	79 25/04/73	81 30/03/67 78 29/12/69	84 03/02/67 80,5 02/09/61	86 13/08/63 82,2 23/12/48	87,6 08/08/59 84,6 27/07/58	89 12/03/61 86 01/06/52	91 30/07/54 88 09/08/51
Lettres	77 09/09/70	79 15/05/69 76,5 16/01/67	80,5 17/04/65 78,5 09/11/63	83 04/11/64 80,5 11/07/64	84,2 11/11/57 82,5 19/06/61	85,9 21/05/55 83,4 13/01/47	87 04/05/50 84,9 13/05/49
SES	77,5 08/09/68	80 27/10/69 76 15/04/68	81,5 12/07/69 77,5 3/01/57	84,2 21/01/65 79,5 15/03/61	86,6 04/07/64 84 06/06/57	88,6 29/09/57 83 03/09/55	91 26/09/46 89,6 08/09/44
Philosophie	80 09/06/72	82 23/05/68 78,5 08/06/66	85 10/07/66 81 07/04/57	87 16/10/60 81,5 31/01/57	88,2 03/12/58 84,4 28/03/59	90,8 27/08/57 85 26/01/49	90,9 18/01/54 88 27/08/49
Mathématiques	79 21/08/70	81,5 16/01/70 78 13/03/68	84 02/12/63 79,5 07/06/66	86,2 02/02/64 82 07/03/62	87,1 24/05/65 83,7 20/04/52	87,8 05/10/54 84,8 06/08/49	89 25/12/44 86 11/03/45
Sciences physiques	77 22/07/71	79,5 17/06/68 76,5 08/10/68	82 14/02/68 78,5 22/09/62	83,8 07/07/64 81,4 21/04/59	85 18/03/63 82,5 12/04/52	86,6 27/04/58 83,3 28/03/48	87 15/04/50 84,9 01/07/51
SVT Sciences naturelles	79,5 09/06/74	82 23/07/71 79 13/06/67	85 27/10/64 82,5 21/12/65	87 03/03/64 84 04/09/62	88,4 25/02/62 87,4 09/06/56	90,8 02/04/57 88 18/10/54	93 27/02/56 90 20/06/53
Biochimie	74,50 07/03/73	79 23/01/70 75 21/06/69	85 13/05/68 82,5 29/01/66	87,5 24/03/65 80 28/10/64	92 29/10/63 89,1 25/10/63	92,9 10/12/61 88,9 24/04/56	96 30/12/53 93 25/08/51
Allemand	76,7 08/12/74	79 01/05/66 73 23/03/58	83 27/01/67 77,5 04/06/66	84 06/10/64 78,3 12/12/64	84,3 12/09/57 81,4 29/05/62	85,5 09/08/53 83 07/09/48	88 01/09/53 84,9 22/07/49
Anglais	76 21/07/72	78 15/03/72 74,8 15/01/67	80 19/04/55 77,5 04/08/67	81,2 17/09/60 78,1 25/11/58	82,4 15/03/59 78,7 15/02/58	84,9 12/09/56 79,7 25/10/51	85 21/01/48 82 11/08/51
Espagnol	74,5 29/03/72	76 29/05/61 72 23/11/56	78 30/12/63 74,5 13/05/63	81 02/05/64 78 17/03/59	83,1 29/05/59 78,5 22/05/58	84 20/08/58 78,6 26/07/44	85 23/09/52 81,9 14/09/48
Italien	77,5 30/10/74	80,5 16/11/67 79 20/06/70	82,5 06/07/58 78 13/05/51	83,5 16/04/63 82,5 30/07/62	86,2 28/05/48 83,4 02/07/60	90,8 29/04/52 84,9 28/09/54	89 20/03/49 89,9 18/08/51
Japonais				84 01/02/65			

DISCIPLINES	4e → 5e	5e → 6e	6e → 7e	7e → 8e	8e → 9e	9e → 10e	10e → 11e
Polonais					90,6 15/07/52	87 19/12/50	
Portugais	76,7 12/06/72	78,5 15/11/55	74,5 13/02/60		87,5 04/01/47 86,2 18/01/59	93 01/03/53 90 31/12/54	90 14/06/50 94 25/04/44
Russe			84 18/05/55			88,9 03/08/45 84,7 23/06/52	90 13/03/50 82,9 12/05/51
Arabe	75,5 04/04/70	84,5 24/03/60	81 10/10/37	82,5 30/03/44	90,2 23/02/61 82,9 10/03/51	92 23/10/48	
Hébreu				79,7 01/02/46		87,1 29/05/50 84,7 11/06/44	91 29/11/39 89,5 13/05/45
Arts appliqués	71,5 23/04/55	78,5 13/10/63 70 23/05/70	79 09/07/65 76 23/05/67	82 14/03/62 76,3 19/06/64	86,9 26/04/55 83 11/07/61	86,6 22/09/53 86,7 13/10/55	93 21/06/49 90,9 23/08/55
Arts plastiques	79,7 17/11/72	81 23/03/70 72 30/12/58	81,5 19/02/59 76 24/02/59	84,2 07/03/59 77,6 19/06/60	86 25/04/58 81,3 23/06/55	88,5 26/04/52 83,9 11/01/54	92 19/10/54 89,9 29/03/47
Ed. musicale	79 23/12/72	81 06/05/73 76,5 07/08/69	82 27/12/68 77 30/12/62	87,1 11/03/65 80,5 25/08/63	87,3 06/06/60 83,6 22/01/59	91,8 12/03/61 84,7 10/11/53	94 10/05/54 88 14/01/53
Eco. gestion	77,5 25/06/75	80 21/12/71 75 06/02/58	83,5 22/04/68 78,5 28/10/67	86,5 05/10/58 81 11/11/66	89,6 24/11/58 86 31/08/61	91,9 10/07/57 88 26/01/50	94 05/04/53 91 06/12/48
STI	70,5 07/10/73	75 11/02/72 72 06/04/68	80 09/02/65 77,5 18/07/64	84,5 30/05/63 82,7 22/02/65	90,1 28/09/53 87 09/11/57	94,4 03/04/55 91,8 13/10/57	97 28/11/47 95 20/11/47
Détachés en France Enseignants	76,5 19/02/72	81 29/01/72 77,5 13/09/70	83,5 23/08/68 78,5 17/03/65	84,2 21/01/59 81,5 26/04/57	88 09/06/62 84 26/01/56	90,9 24/12/58 84 30/05/55	92,9 18/06/51 84,9 23/06/50
Détachés en France Hors enseignement	97 10/09/71	96 24/09/67 87 04/04/70	100 04/04/68 97,5 08/12/66	99 03/03/65 99 13/03/66	99,2 18/07/63 98,6 04/01/60	100 22/06/55 99 02/05/55	100 14/05/51 96,5 23/10/50
Détachés Supérieur	85 28/07/70	87 24/01/69	96 05/08/66	97,5 07/04/64	100 15/10/63	100 05/11/56	97 15/10/51

Du 4e au 5e échelon : il n'y a qu'un choix ; à partir du 6e : il y a le grand choix (ligne du dessus), le choix (ligne du dessous), la date de naissance est donnée lorsque plusieurs promouvables ont le même barème. Cela « se joue » parfois à un jour près.

Ces barres ne sont valables que pour la seule année 2000/2001.

REVALORISATION DE NOS MÉTIERS

Il faut réparer toutes les injustices

Le SNES revendique une nouvelle dynamique de revalorisation. Cela passe par la reconstruction de la grille indiciaire, l'accélération des débuts de carrière et le raccourcissement de la durée de carrière. Il faut en même temps des mesures qui permettent de réparer toutes les injustices pour unifier les situations et reconnaître pleinement nos qualifications dans nos traitements et pensions. Pour amplifier nos interventions, vous trouverez ici les modèles de lettres à adresser au ministre de l'Education nationale, au Premier ministre et à vos députés et sénateurs (double au SNES). Utilisons la période du débat budgétaire qui va s'ouvrir pour faire prendre en compte nos demandes.

RÉPARER LES INJUSTICES DES DÉCRETS 89 ET 93 PERMETTRE À TOUS LES CERTIFIÉS D'ACCÉDER À L'INDICE 782

Nom, prénom :
Etablissement : Ville :
Académie :

Certifié(e) au…. échelon depuis le…… (date), titulaire d'une licence et …… (autres titres), j'ai été intégré(e) dans ce corps par le décret 89 – ou 93 – et alors reclassé (e) au…… échelon sans reconstitution de carrière.
Je n'ai ainsi aucune perspective d'atteindre au terme de ma carrière l'indice terminal de la classe normale des certifiés ou (et) l'indice 782, indice terminal de la hors-classe. Nous sommes ainsi près de 40 000 victimes de l'injustice et privés du débouché normal de carrière reconnu au minimum à tous les corps enseignants du second degré, comme au corps des professeurs des écoles.
Alors que j'aurai 60 ans le ……. (date), il me faudrait en effet au rythme moyen d'avancement (1), ……..…années pour atteindre l'indice terminal de la classe normale et sous réserve d'être promu(e) sans délai d'attente avec 3 ans d'ancienneté dans le 11e échelon, six années supplémentaires pour atteindre l'indice 782, terme actuel de la carrière des certifiés qu'il faut aussi revaloriser.
Je demande donc réparation de cette injustice par l'attribution d'une bonification d'ancienneté, l'élargissement des possibilités d'accès à la hors-classe avec révision de la barrière statutaire de 7 ans pour que s'ouvre vraiment l'accès à l'indice 782 pour tous les certifiés.

(1) Rythme moyen (choix) : 4 ans du 8e au 9e échelon ; 4 ans du 9e au 10e échelon ; 4 ans 6 mois du 10e au 11e échelon. A l'ancienneté, ce serait respectivement : 4 ans 6 mois, 5 ans et 5 ans 6 mois.

RETRAITÉS : RÉPARER LES INJUSTICES

Nom, prénom :
Adresse :

Grade [certifié(e), AE, agrégé(e)], j'ai cessé mon activité professionnelle le ..... et pris ma retraite.
Titulaire d'une licence (et .....), j'ai terminé ma carrière à ce qui était alors l'échelon terminal (11e) du corps des ..... ou l'échelon terminal de la hors-classe des .....
Depuis 1989, les retraités sont exclus de toute mesure d'amélioration de leurs pensions qui pourtant devraient pouvoir légitimement bénéficier des mesures d'amélioration des carrières des actifs dont il faut encore poursuivre la revalorisation.
Nous sommes victimes d'une profonde injustice.
Je demande donc réparation de cette injustice et vous prie de bien vouloir intervenir pour que des mesures de péréquation et d'assimilation puissent être prises rapidement.
Ce serait légitimement reconnaître dans nos pensions nos qualifications et la contribution que nous avons apportée à la démocratisation des enseignements de second degré. Nous avons porté, tout au long de notre activité professionnelle, l'exigence de qualification pour tous les jeunes, celle d'un métier enseignant revalorisé pour un service public de qualité.

A.E. : pour la mise en extinction immédiate du corps et une véritable revalorisation

Recrutés à la licence et titularisés, 1 600 A.E. demeurent en activité dans le second degré et sont en attente d'intégration dans le corps des certifiés et n'ont pas de perspective d'amélioration de leur carrière.
Parallèlement à la réparation des injustices faites à tous ceux intégrés dans le corps des certifiés par le décret 89, je demande :
- la mise en extinction sans délai du corps des A.E. et l'intégration dans le corps des certifiés qu'il faut revaloriser ;
- de véritables perspectives d'accès à l'indice 782, terme actuel de la carrière des certifiés ;
- un décret d'assimilation au corps des certifiés avec reconstitution de carrière sur la base du décret de 1951.

ADRESSES

Ministère de l'Education nationale : 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Premier ministre : Hôtel Matignon, 57, rue de Varenne, 75007 Paris.

Copies au SNES : 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07.

L'Université Syndicaliste, suppl. au n° 554 - 20 octobre 2001, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (F.s.u.), 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 - Directeur de la publication : Gérard Aschéaume - Compogravure : CAG, Paris - Imprimerie : SIEP - Bois-le-Roi (77) - N° CP 1578 D 73 - ISSN n° 0751-5839